
RAPPORT ANNUEL 2015



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU LE GLORIFIE



SOMMAIRE

06 MOT DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

08 EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET BANCAIRE

10 LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

GRANDES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT 2005 - 2014

FAITS MARQUANTS & PERFORMANCES 2015

ORGANISATION & GOUVERNANCE

26 LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

VISIONS STRATÉGIQUES

DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS ET SERVICES

VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

50 L'ENGAGEMENT DURABLE DU GROUPE

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉCONOMIE RURALE

ACCOMPAGNEMENT DE L'AGRICULTURE SOLIDAIRE

68 LES DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

ÉTATS FINANCIERS

MOT DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



L'année 2015 marque l'aboutissement d'une période cruciale pour le développement futur du Groupe Crédit Agricole du Maroc. En effet, les dix dernières années ont permis au GCAM de renforcer les capacités fondamentales nécessaires à l'élargissement de ses activités de banque universelle et à la réussite de sa stratégie d'accompagnement de l'agriculture et du monde rural.

Le renforcement de la gouvernance, l'efficacité commerciale et l'optimisation des fonctions supports et de gestion des risques ont constitué durant les dix dernières années les principales préoccupations auxquelles le Groupe a accordé une attention particulière, à travers la mise en place d'un ensemble de mesures jugées efficaces comme en témoignent les fortes performances commerciales et financières réalisées depuis 2005.

Ceci a permis, d'une part, au Groupe d'améliorer sa contribution au financement de l'économie et, d'autre part, d'instaurer une base solide et un cadre propice à la réussite des programmes stratégiques futurs par lesquels il ambitionne de se positionner parmi les grands groupes financiers marocains.

Par ailleurs, l'exercice 2015 a connu la poursuite du déploiement du plan d'action stratégique « GCAM 2016 », initié en 2014 et qui s'articule autour de l'élargissement de la base clientèle, du soutien à l'agriculture et au monde rural, de la diversification des métiers et des sources de rentabilité du Groupe, tout en renforçant sa résilience face aux risques.

De ce fait, 2015 a été une année riche en réalisations. Ainsi, 58 nouveaux points de ventes ont été créés, l'encours des crédits à l'économie et des ressources commerciales ont enregistré respectivement une croissance de 4% et de 6% par rapport à 2014. Le Produit Net Bancaire consolidé et le Résultat Net Part du Groupe ont quant à eux progressé de 6%.

Le Groupe a également consolidé sa présence sur le marché financier par l'émission d'une première tranche d'obligations subordonnées d'un montant total de 900 millions de dirhams. Cette opération a suscité l'engouement de grands investisseurs qui ont cru au potentiel de développement du GCAM. Ainsi, cette mesure s'inscrit dans la lignée du processus de renforcement des fonds propres déployé ces dernières

années visant à assurer un développement stable des différentes activités du Groupe tout en respectant les nouvelles exigences réglementaires et prudentielles instaurées par les organes de supervision.

En matière de diversification de ses métiers, le Groupe est devenu actionnaire majoritaire de la société de bourse « MSIN » et de la société de gestion d'actifs « MAROGEST ». Cette action lui permettra de développer davantage ses activités de marché en vue d'augmenter leur part dans son Produit Net Bancaire sur les prochaines années.

Cette stratégie de diversification a bien évidemment été mise en œuvre parallèlement à la poursuite des efforts d'accompagnement de l'agriculture et du monde rural. En 2015, nous avons enrichi notre gamme de produits et services dédiés au monde rural, déployé de nouvelles mesures de soutien, renforcé la gouvernance et le dispositif de gestion des risques au sein de nos structures spécialisées « Tamwil El Fellah » et « Fondation ARDI » et conclu de nouveaux partenariats avec des organismes de financement internationaux, et ce afin de bénéficier de nouvelles lignes dédiées essentiellement à la petite et moyenne entreprise rurale.



PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

L'économie marocaine a enregistré au terme de l'année 2015 un taux de croissance de 4,5% après une croissance modeste de 2,4% en 2014.

BALANCE COMMERCIALE

Le déficit commercial s'est atténué en 2015 de 19,2% à 151,3 milliards de dirhams, soit 15,4% du PIB contre 20,3% du PIB un an auparavant. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de la baisse de 5,6% des importations en lien avec le repli de la facture énergétique et alimentaire et de la hausse de 7,1% des exportations compte tenu de la poursuite de la dynamique des ventes du secteur automobile, ainsi que celle des phosphates et dérivés.

RÉSERVES EN DEVISE

L'encours des réserves nettes en devises s'est inscrit en hausse de 42,7 milliards de dirhams pour s'élever à 224,6 milliards de dirhams, l'équivalent de 6,8 mois d'importations de biens et services, soit un mois et demi de plus que l'année précédente.

DEMANDE INTÉRIEURE

La demande intérieure a été marquée par une faible croissance de 0,9% en 2015 après 1,2% en 2014. Sa contribution à la croissance est passée de 1,3% à 1%. Cette évolution reflète notamment un ralentissement du rythme d'évolution de la consommation finale des ménages, qui à son tour a baissé pour atteindre 2,4% au lieu de 3,5% en 2014, et ce malgré la hausse des revenus agricoles.

TAUX DE CHÔMAGE

L'analyse du marché du travail, au terme de l'année 2015, fait ressortir une légère diminution du chômage, dont le taux s'est établi à 9,7% contre 9,9% un an auparavant, en lien principalement avec la baisse du taux d'activité. Dans le milieu urbain, le taux est passé de 14,8% à 14,6%, avec en particulier une augmentation de 38,1% à 39% chez les jeunes de 15 à 24 ans.

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'inflation s'est accélérée de 0,4% à 1,6%, tirée par la hausse des prix des produits alimentaires à prix volatiles et de certains produits réglementés, alors que ceux des carburants, indexés sur les cours internationaux, ont enregistré une importante baisse. Pour sa part, l'inflation sous-jacente est restée quasi-stable à 1,3%.

DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Le déficit budgétaire est passé de 4,6% du PIB en 2014 à 4,4% en 2015. Cette atténuation résulte principalement de la diminution des subventions de la caisse de compensation des produits de base, liée à la baisse des prix du pétrole, et de l'amélioration des rentrées de l'IR et de la TVA à l'intérieur. L'encours de la dette publique globale a augmenté de 8,7% à 786,8 milliards de dirhams, représentant ainsi 80,1% du PIB contre 78,3% en 2014.

MASSE MONÉTAIRE

A fin décembre 2015, la masse monétaire a enregistré une augmentation, en glissement annuel, de 5,7%, marquant une diminution en comparaison avec l'année précédente (+6,2%). Cette évolution est la conséquence du ralentissement du rythme de progression des créances sur l'économie, enregistrant un accroissement, en glissement annuel, de 1,7% à 905,3 milliards de dirhams après +3,7% l'année dernière.

+4,5%

-151,3

MRDS de MAD

224,6

MRDS de MAD

+0,9%

9,7%

1,6%

4,4%

+5,7%

APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE

PERFORMANCES 2015

En 2015, le produit net bancaire du secteur a accusé une baisse de 1,1% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- la diminution de la marge d'intérêt liée au ralentissement des crédits à la clientèle et la baisse des taux débiteurs ;
- l'effritement du résultat des opérations de marché en raison de la baisse des taux d'intérêt sur le marché de la dette obligataire.

La marge sur commissions a enregistré une progression de 6,4%.

Les établissements bancaires ont dégagé un résultat bénéficiaire de 9,4 milliards de dirhams, en baisse de 6,5% par rapport à l'exercice précédent, et ce en raison d'un contexte marqué par l'accroissement du coût du risque.

ACTIVITÉS 2015

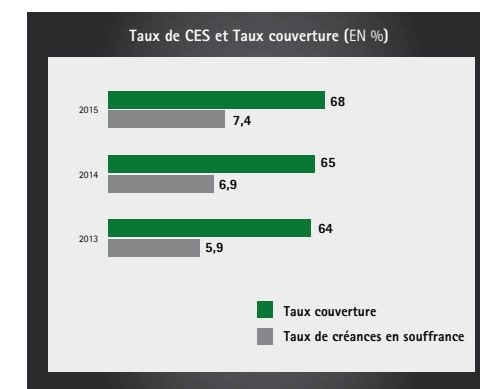
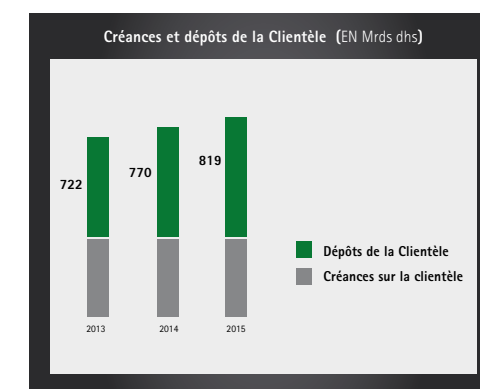
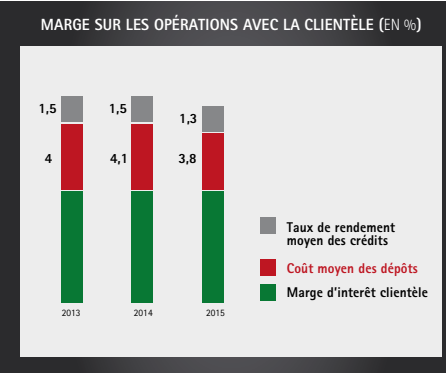
Le secteur bancaire a enregistré une croissance de 4% du total bilan. Cette évolution s'explique à la fois par une hausse remarquable de 20% des opérations réalisées avec les établissements de crédits et par une augmentation de 6,4% des dépôts de la clientèle. Les créances sur la clientèle ont enregistré une faible évolution de 2,3%.

Les créances en souffrance supportées par les banques ont augmenté de 9,2% en 2015 pour atteindre 57,7 milliards de dirhams, soit un taux de créances en souffrance de 7,4% contre 6,9% en 2014. Le taux de couverture des créances en souffrance s'est établi à 68% contre 65% un an auparavant. Cette évolution s'explique par l'augmentation des provisions spécifiques de 14,7% sur la même période.

L'année 2015 a été marquée par la baisse du recours des banques au marché de la dette obligataire, en raison d'un contexte caractérisé par un dynamisme des dépôts et de baisse des besoins de refinancement. En effet, l'encours global de la dette obligataire s'est établi à 80 milliards de dirhams, en recul de 9,1% par rapport à 2014.

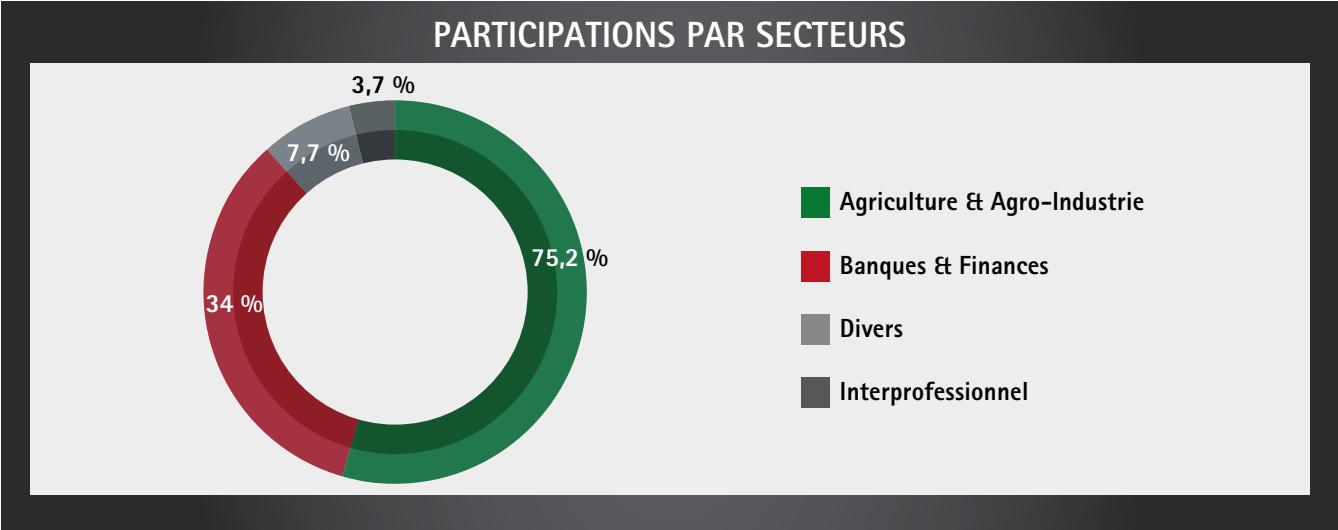
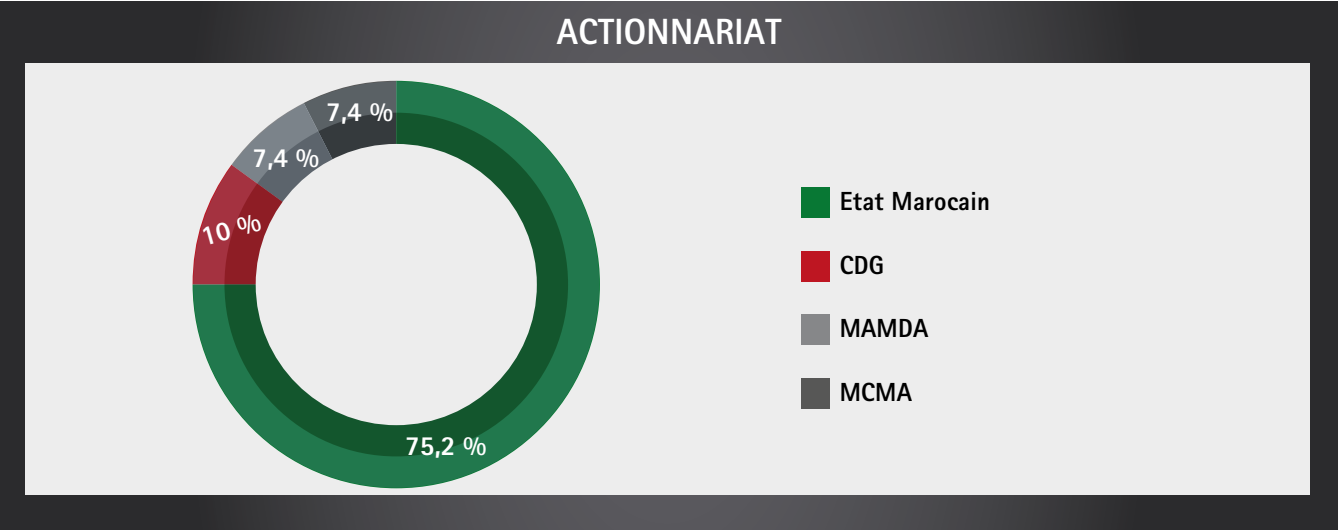
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres prudentiels des banques ont connu une légère hausse durant l'année 2015 (+0,8%) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 112 milliards de dirhams. Leur structure reste dominée par les fonds propres de catégorie 1, soit une part de 86%.



LE GROUPE
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC





CAPITAL CAM	PARTICIPATIONS
4 227 676 500 MAD	350 MDH

Grâce à son modèle de gestion basé sur la conciliation entre activités de banque universelle et mission de service public, le GCAM a pu progressivement se positionner parmi les groupes bancaires qui contribuent significativement au développement économique et social du Royaume.

Cette performance est le fruit des efforts déployés durant ces dernières années, destinés à améliorer l'efficacité de ses moyens techniques et humains ainsi que la qualité de ses services. Fort de ses réalisations, le Groupe lance de nouveaux chantiers visant à moderniser ses activités et à renforcer sa compétitivité et sa réactivité face aux changements que connaît l'environnement bancaire au Maroc.

ORGANISATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC





GRANDES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT 2005 – 2014

Dix années de croissance marquées par l'aboutissement de grands chantiers d'envergure qui ont permis au Groupe Crédit Agricole du Maroc de renforcer son activité de banque universelle et d'asseoir sa position en tant que leader incontesté dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

Signature du contrat programme Etat-CAM 2005-2008 portant principalement sur la restructuration financière du CAM par l'ouverture de son capital à des partenaires autres que l'Etat ;
L'Intégration de la BMAO et de la banque commerciale de la BNDE ;
Augmentation du capital social pour le porter à 2,8 milliards de dirhams et ouverture du capital aux partenaires stratégiques.

2005

Institution du Comité d'investissement, chargé de mettre en œuvre la stratégie d'intervention du CAM sur les marchés financiers ;
Création du fonds de solidarité en faveur du personnel du CAM.

2006

Création du Pôle Vert dédié au développement du secteur agricole et du monde rural ;
Adoption d'une organisation générale pour la mise en place du programme de refonte du système d'information « Phoenix ».

2007

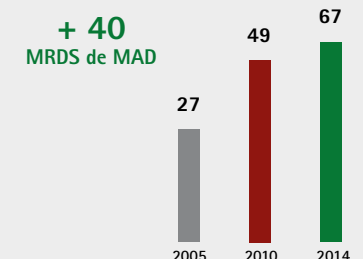
Contribution à la mise en place des nouvelles procédures d'octroi des aides financières de l'Etat ;
Première année de certification des comptes sans réserves des CAC ;
Réorganisation de l'organigramme du CAM ;
Adhésion au régime de retraite complémentaire RECORE.

2008

Accompagnement du Plan Maroc Vert par la mobilisation d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams sur la période 2009-2013, et ce au travers d'une offre structurée par filière ;
Mise en place du plan stratégique 2009-2013.

2009

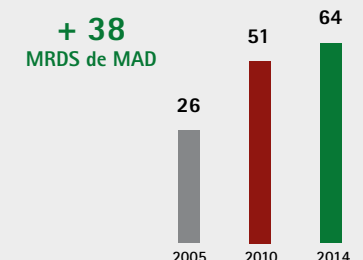
RESSOURCES CLIENTÈLE EN MRDS DE MAD



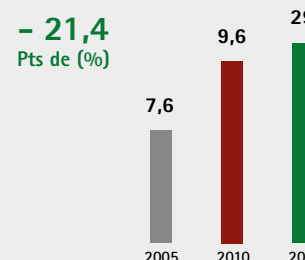
DÉVELOPPEMENT SOUTENU DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Amélioration de la capacité de la banque en matière de collecte des dépôts, soit une évolution annuelle moyenne de 11%. Les ressources à vue ont enregistré une progression moyenne de 6%.

CRÉDITS À L'ÉCONOMIE EN MRDS DE MAD



TAUX DE CONTENTIALITÉ EN (%)

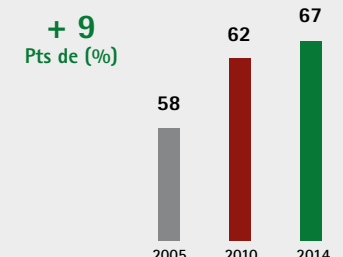


TOTAL BILAN
+ 48,6
Mrds de MAD

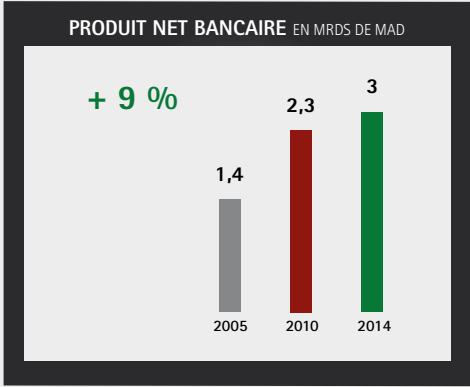
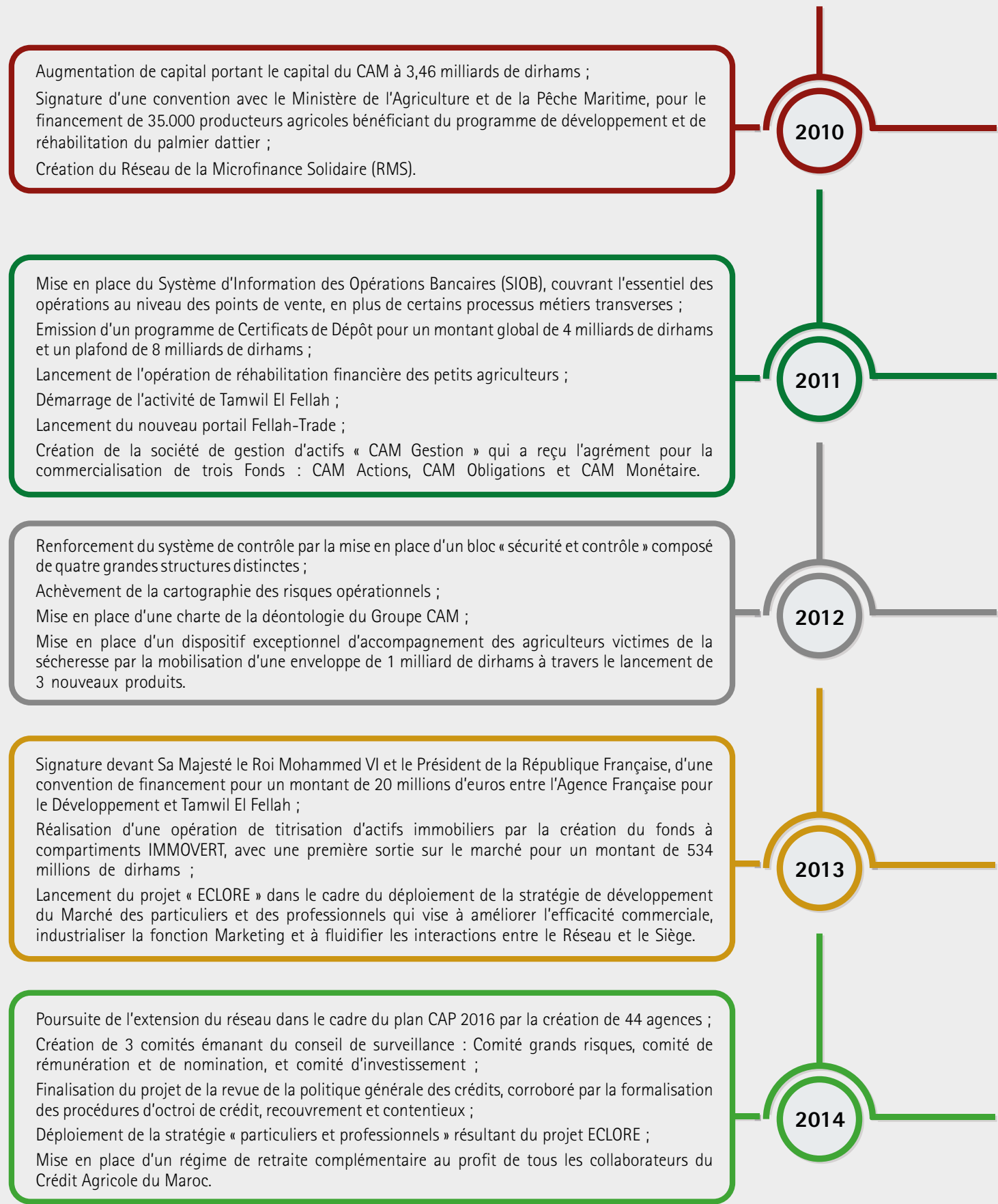
RÉSEAU CAM
+ 101
PDV

EFFECTIF
+ 927
Collaborateurs

TAUX DE COUVERTURE EN (%)



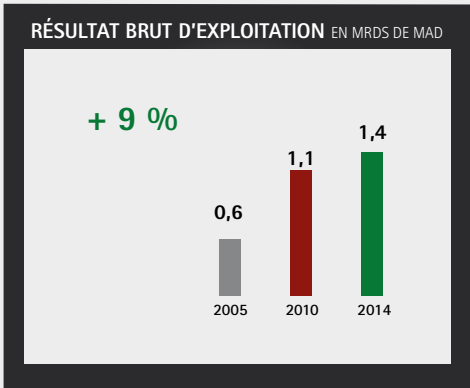
Maintien d'une activité soutenue de crédit à l'économie (+11%), ce qui témoigne des efforts déployés en matière de financement de l'agriculture et du développement des segments des particuliers et professionnels. Cette évolution a été accompagnée d'une amélioration significative de la qualité du portefeuille, qui s'est traduite par une forte baisse du taux de contentialité.



PROGRESSION DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

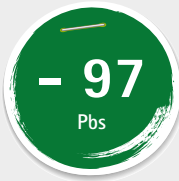
Tiré par les bons rendements des activités de la banque, le Produit Net Bancaire s'est inscrit dans une tendance haussière (+9 %). Au cours de la même période, le CAM a mis en œuvre une stratégie de diversification de ses sources de rentabilité.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PNB 2005-201	
Marge d'intérêt	- 60 Pbs
Marge sur commissions	+ 30 Pbs
Résultat des opérations de marché	+ 30 Pbs



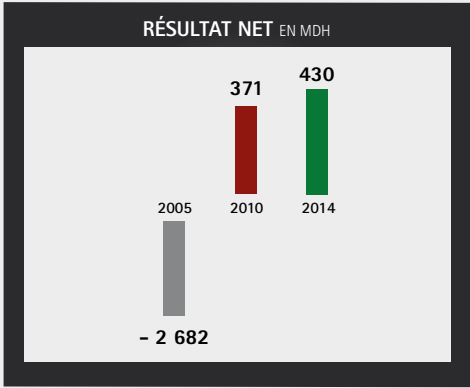
Entre 2005 et 2014, le Résultat Brut d'exploitation a connu une évolution annuelle moyenne de 9 %.

COÛT DU RISQUE /
TOTAL ENGAGEMENTS



Entre 2005 et 2014, le Résultat Net de la banque a enregistré une forte croissance passant de -2 682 millions de dirhams à 430 millions de dirhams.

Cette croissance est liée essentiellement à la mise en place d'un ensemble d'actions visant à maîtriser les charges d'exploitation et le coût du risque ainsi que le développement du dispositif de recouvrement des créances.



FONDS PROPRES





L'année 2015 s'inscrit dans la continuité des bonnes performances commerciales et financières enregistrées par le Groupe CAM durant ces dernières années.

FAITS MARQUANTS ET PERFORMANCES 2015

DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 900 millions de dirhams (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois le montant de l'opération ;

Signature de deux conventions d'emprunts extérieurs avec la KFW et le Fonds Arabe dont les montants s'élèvent respectivement à 50 millions d'euros et 50 millions de Dollars (USD) ;

Consolidation par Tamwil El Fellah de son partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) par la mise en place d'une deuxième ligne de crédits, d'un montant de 20 millions d'euros.

DÉVELOPEMENT DES LIGNES DE MÉTIERS DU GROUPE

Dans le cadre de son plan stratégique GCAM 2016, le Groupe ambitionne de développer davantage ses lignes de métiers. Dans cette optique, il a procédé, au cours de l'année 2015, à l'acquisition de parts majoritaires dans la Société de Bourse MSIN et la Société de Gestion d'Actifs MAROGEST.

DISTINCTIONS

« Trade Award 2014 », décerné par la Commerzbank et récompensant le professionnalisme des équipes du Groupe, la qualité du service qu'il offre et l'expertise développée dans le traitement des opérations à l'international ;

« STP Excellence Award – USD Clearing » décerné par la banque britannique Standard Chartred Bank et consacrant l'offre et la qualité de clearing USD du GCAM.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE MONDE RURAL

Participation active du GCAM à la 10^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM du 28 avril au 3 mai 2015) sous la thématique « Agriculture et Systèmes Alimentaires », édition inaugurée par SAR le Prince Héritier Moulay Hassan ;

Signature d'une convention entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts pour la Lutte Contre la Désertification et la mise en place du dispositif « Carte Verte » visant à verser les commissions générées lors des paiements par cartes monétaires à des projets de préservation des écosystèmes forestiers ;

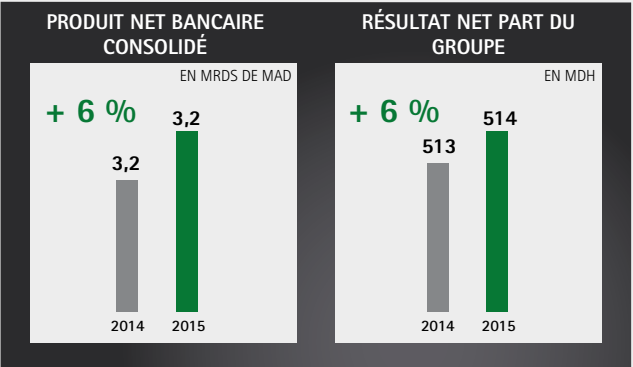
Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 milliard de dirhams pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne agricole 2015-2016 ;

Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliards de dirhams pour permettre aux agriculteurs de faire face aux difficultés liées aux conditions climatiques (dans le cadre des programmes : AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIIA) ;

Lancement d'une étude FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) sur le modèle de Tamwil El Fellah en tant que cas d'école à enseigner dans le domaine de la Finance Agricole ;

Mise en place d'un produit de mécanisation dénommé « MAKNANA » et signature d'une convention avec l'Association Marocaine des Importateurs, permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux engins dont ils ont besoin.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS 2015



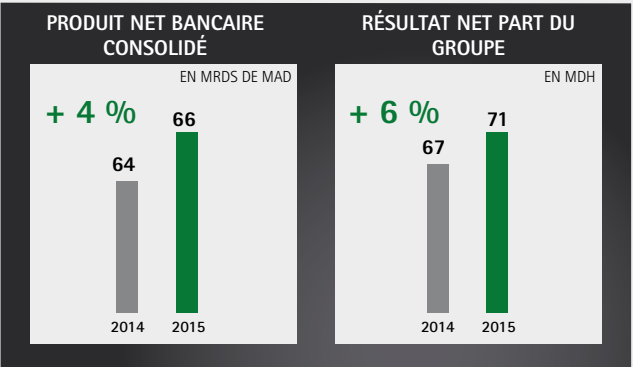
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ 547 MDH / + 5%

Au terme de l'exercice 2015, le Produit Net Bancaire du Groupe s'affiche à 3,2 milliards de dirhams, réalisant ainsi une progression de 6% comparativement à l'exercice 2014. Cette évolution est principalement liée à une bonne tenue de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions.

Le Résultat Net Consolidé s'est établi à 547 millions de dirhams à fin 2015 contre 521 millions de dirhams au terme de l'exercice précédent, soit une progression de 5%.

Le Résultat Net Part du Groupe s'affiche à 541 millions de dirhams, en hausse de 6% par rapport au 31 Décembre 2014.

Le Résultat Net Social au titre de l'exercice 2015 ressort quant à lui à 336 millions de dirhams compte tenu d'une provision pour risques généraux de 260 millions de dirhams.

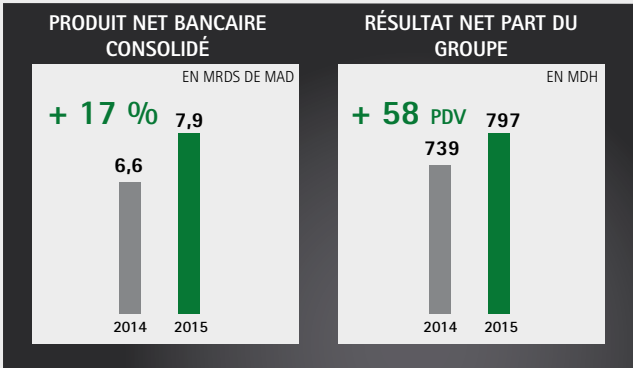


TOTAL BILAN CONSOLIDÉ
89 MRDS de MAD / + 6%

Au terme de l'exercice 2015, l'épargne collectée a atteint près de 71 milliards de dirhams, en hausse de 6% par rapport à fin décembre 2014. Cette progression est principalement liée à la croissance des comptes à vue (+14%), des comptes d'épargne (+9%) et le recrutement de nouveaux clients portant ainsi le portefeuille du Groupe à plus de 1,6 million de clients.

Par ailleurs, l'encours des crédits distribués à la clientèle est passé de 64 milliards de dirhams à fin 2014 à 66 milliards de dirhams au terme de l'exercice 2015, marquant ainsi une hausse de 4%.

Cette évolution témoigne de la poursuite des efforts mobilisés par le Groupe dans le cadre de l'accompagnement du monde rural dans l'intégralité de ses secteurs d'activité.



NOMBRE DE CLIENTS



RATIO DE SOLVABILITÉ

TIER ONE



ÉVOLUTION DES POINTS DE VENTE DU GROUPE 2014-2015	
Crédit Agricole du Maroc	+38
Fondation ARDI	+13
Tamwil El Fellah	+ 7



ORGANISATION & GOUVERNANCE

Conscient du rôle de la bonne gouvernance dans la réussite de ses plans stratégiques, le Groupe Crédit Agricole du Maroc porte une attention particulière à l'optimisation de son organisation et son système de prise de décision en assurant une fluidité des différents flux opérationnels et une prise en charge adéquate de la diversité de ses activités. L'objectif de cette politique est d'aboutir à un dispositif de gouvernance compatible avec les grandes orientations du Groupe tout en s'inspirant des bonnes pratiques en la matière. Ainsi, les principales actions en 2015 ont concerné :

- La création de la Direction de la coopération Sud-Sud, rattachée au Pôle vert, ayant pour missions le pilotage de partenariats avec les banques agricoles africaines et le transfert de l'expertise du GCAM dans divers domaines, notamment la gestion des ressources humaines et la formation ;
- La mise en place d'une Direction du Contrôle Permanent des filiales, et ce en réponse aux exigences internes de la Banque en matière de gouvernance et plus particulièrement afin d'étendre la couverture du Système de Contrôle Interne à l'ensemble des structures du GCAM ;
- La mise en place d'une Task Force « Banque Privée », et ce en adéquation avec les orientations stratégiques du Plan CAP 2016 et dans l'objectif de développer de nouveaux relais de croissance et de diversifier les activités du Groupe CAM ;
- L'organisation de la Filiale Groupe Crédit Agricole du Maroc Documents « GCAM DOC ».



DISPOSITIF DE GOUVERNANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance du CAM est composé, comme stipulé par l'Article 20 de ses statuts, de 3 à 12 membres nommés pour une durée de six ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

PRÉSIDENT	M. Abdelilah BENKIRANE Chef du Gouvernement
1 ^{ER} VICE PRÉSIDENT	M. Aziz AKHANNOUCH Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
2 ^{ÈME} VICE PRÉSIDENT	M. Mohamed BOUSSAID Ministre de l'Economie et des Finances
MEMBRE	M. Mohammed SADIKI Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MEMBRE	M. Noureddine BOUTAYEB Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur
MEMBRE	Mme. Fouzia ZAABOUL Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures
MEMBRE	M. Said LAFTIT Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion
MEMBRE	M. Majid EL YACOUBI Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et de La Pêche Maritime
MEMBRE	M. Hicham BELMRAH Président du Directoire de la MAMDA-MCMA
MEMBRE	M. Samir TAZI Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation
MEMBRE	M. Larbi LAHLOU Directeur Général Adjoint de la MAMDA-MCMA



COMITÉS ÉMANANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'objectif d'assurer un suivi régulier et efficace des différentes activités de la Banque, le Conseil de Surveillance a mis en place quatre Comités spécialisés, chargés de l'assister dans différents domaines.

COMITÉS	PRINCIPALES MISSIONS	COMPOSITIONS
COMITÉ D'AUDIT	Examiner les comptes annuels et semestriels ; Assurer le pilotage du dispositif de Contrôle interne ; Réaliser le suivi des prévisions et des réalisations budgétaires à la lumière de la stratégie de développement de la Banque.	Six membres Président : M. Saïd LAFTIT
COMITÉ DES INVESTISSEMENTS	Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ; Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ; Suivre l'état des réalisations budgétaires des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.	Trois membres Président : M. Mohammed SADIKI
COMITÉ DES GRANDS RISQUES	Accompagner le Conseil de Surveillance dans le suivi et la gestion des grands risques, notamment par l'examen de la politique générale du risque crédit et du processus d'octroi des crédits.	Trois membres et un observateur Président : M. Hicham BELMRAH
COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION	Veiller au respect des modalités instaurées par le Conseil de Surveillance en matière de recrutement et de nomination des membres des instances dirigeantes.	Trois membres Président : M. Hicham BELMRAH

DIRECTOIRE

Les membres du Directoire assurent collégalement la direction de la Société.
Au 30 mai 2016, le Directoire est composé des membres suivants :

NOM ET PRÉNOM	QUALITÉ	DATE DE FIN DE MANDAT
TARIQ SIJILMASSI	Président du Directoire	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
MOHAMMED EL AYYADI	Membre – Directeur Général	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
JAMAL EDDINE EL JAMALI	Membre – Directeur Général	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

COMITÉS DE PILOTAGE

Au fil des années, le GCAM s'est doté d'un dispositif de pilotage assurant une gestion efficace et transparente de ses lignes de métiers et de ses fonctions de support. Ainsi, le suivi des activités du Groupe est du ressort d'un ensemble de comités composés de collaborateurs désignés pour leur savoir-faire et leur excellence dans différents domaines. Les missions menées dans le cadre de ces comités sont en adéquation avec les orientations stratégiques du Groupe et lui assurent un développement sain, en dépit du changement de l'environnement et du cadre réglementaire des banques au Maroc.

Les principaux Comités de pilotage sont :

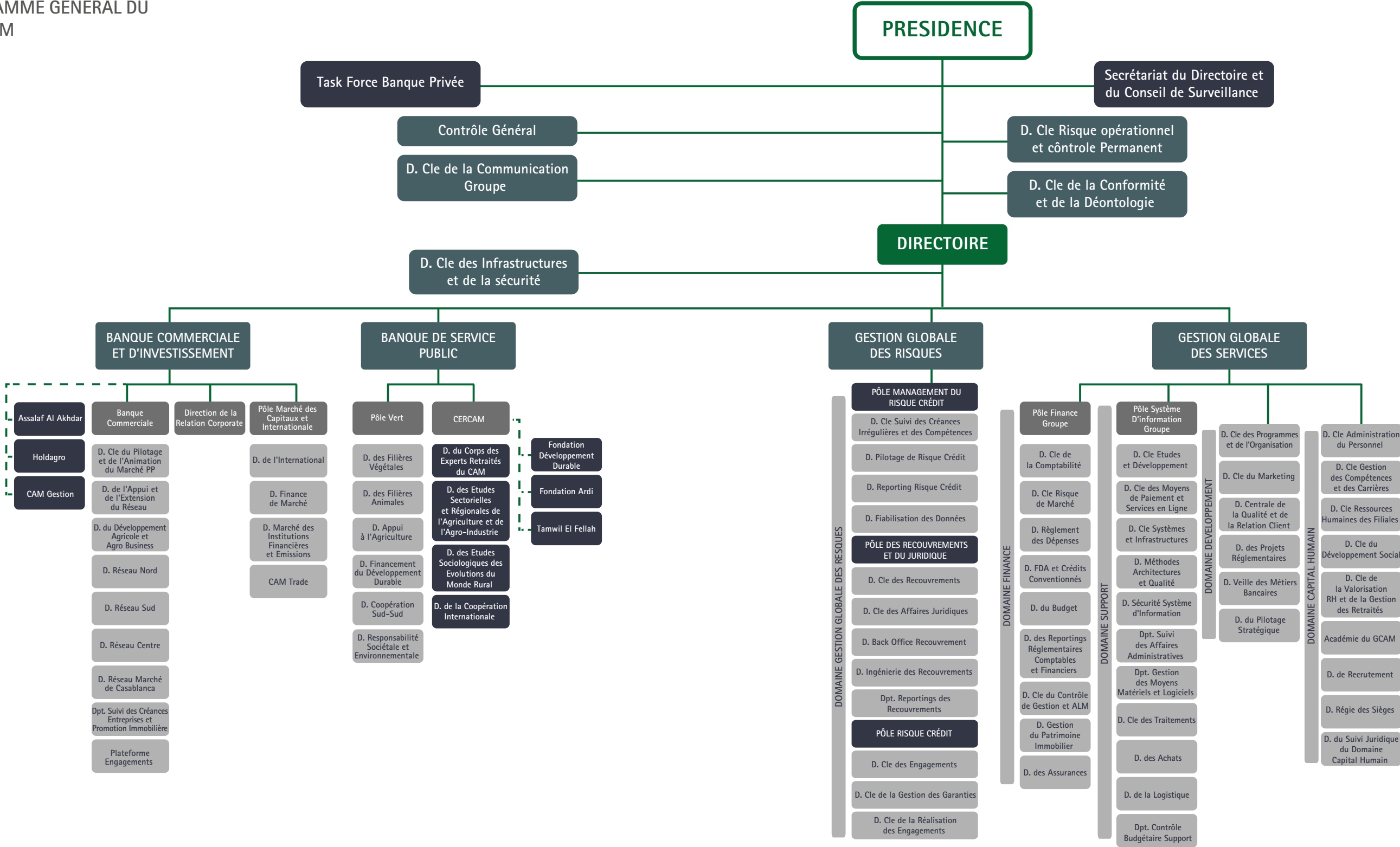
COMITÉS	PRINCIPALES MISSIONS
COMITÉ DIRECTEUR DU GROUPE	Définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe. Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire.
COMITÉ DES OPÉRATIONS STRATÉGIQUES	Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou ceux faisant partie d'un groupe d'affaires dont l'encours global dépasse la compétence du comité de crédit du siège ; Statuer sur les projets d'investissement pour le compte du GCAM.
COMITÉ DE TRÉSORERIE ET ALM	Assurer la gestion prévisionnelle des risques financiers (taux d'intérêt, liquidité) ; Suivre les équilibres bilanciaux et de la position réglementaire ; Statuer sur le plan de financement annuel ; Gérer les réserves d'actifs liquides de la banque.
COMITÉS RISQUES OPÉRATIONNELS	Valider les normes, procédures et méthodes de Gestion des Risques Opérationnels ; Examiner l'état de la continuité de l'activité (mise à jour du Plan de Continuité de l'Activité « PCA », test du PCA) ; Valider les évolutions des cartographies de risques.
COMITÉ MISSION DE SERVICE PUBLIC	Traiter les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural, ...)

CONTRÔLE EXTERNE

ACTEURS	OBSERVATIONS
COMMISSAIRES AUX COMPTES	Le Crédit Agricole du Maroc doit obligatoirement désigner deux Commissaires aux Comptes inscrits au tableau de l'Ordre des Experts Comptables. Cette mission est actuellement assurée par les cabinets : DELOITTE , AUDIT et FIDAROC GRANT .
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	Un Commissaire du Gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par Décret et sur proposition des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture. Son mandat ne peut dépasser quatre ans renouvelables une seule fois. Le commissaire actuel est : M. Nouaman AL AISSAMI
BANK AL MAGHRIB	Dans le cadre de la conduite de son activité de banque universelle, le Crédit Agricole du Maroc est soumis au contrôle de BANK AL MAGHRIB, conformément aux dispositions des circulaires et des directives en vigueur.



ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DU GROUPE CAM





Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sep Oct Nov

^

Innovation
Branding
Solution
Marketing
Analysis
Ideas
Success
Management

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT
DU GROUPE



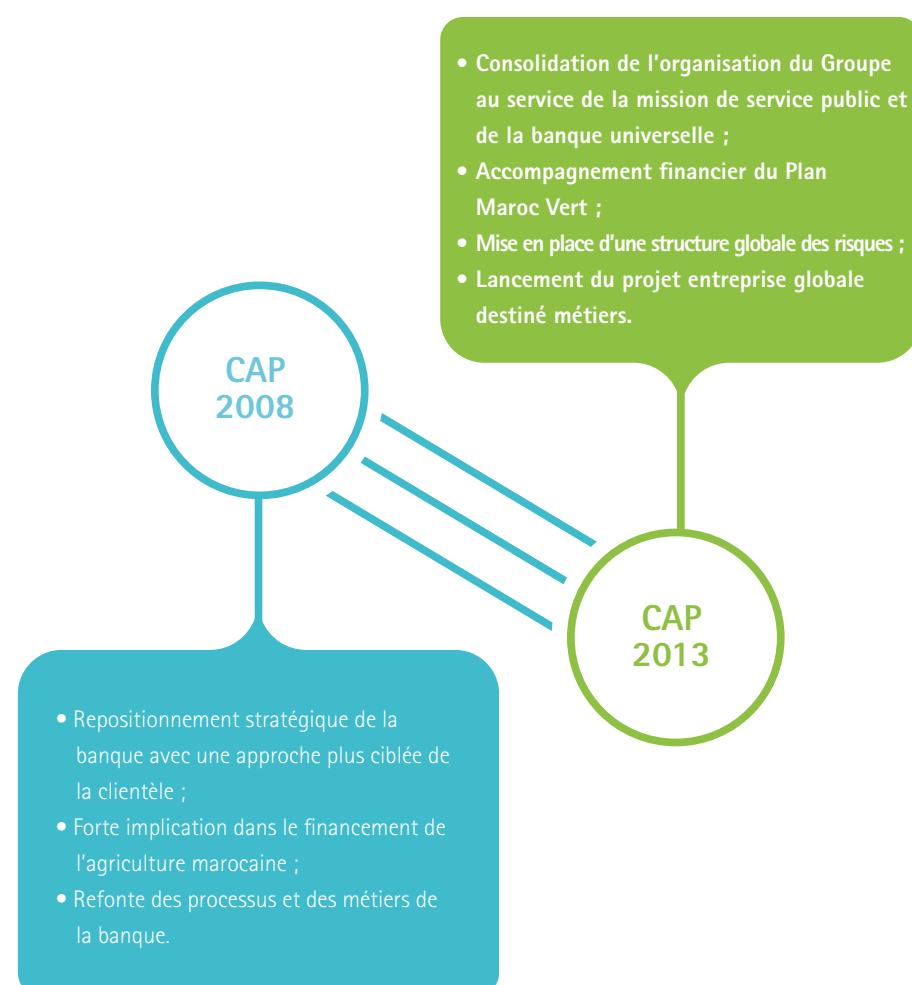


La position actuelle du Groupe Crédit Agricole du Maroc est le résultat de la succession de plans stratégiques qui diffèrent selon leurs orientations conformément à l'ordre des priorités de développement défini par ses instances de gouvernance. L'ambition à travers ces plans est d'assurer une croissance pérenne des activités et des missions du Groupe tout en alliant performance et prudence.

Dans le cadre de la conduite de ses programmes stratégiques, le GCAM a su s'adapter aux différents changements de son environnement à travers la mise en place de plans d'actions préventifs tenant compte des spécificités de ses activités.

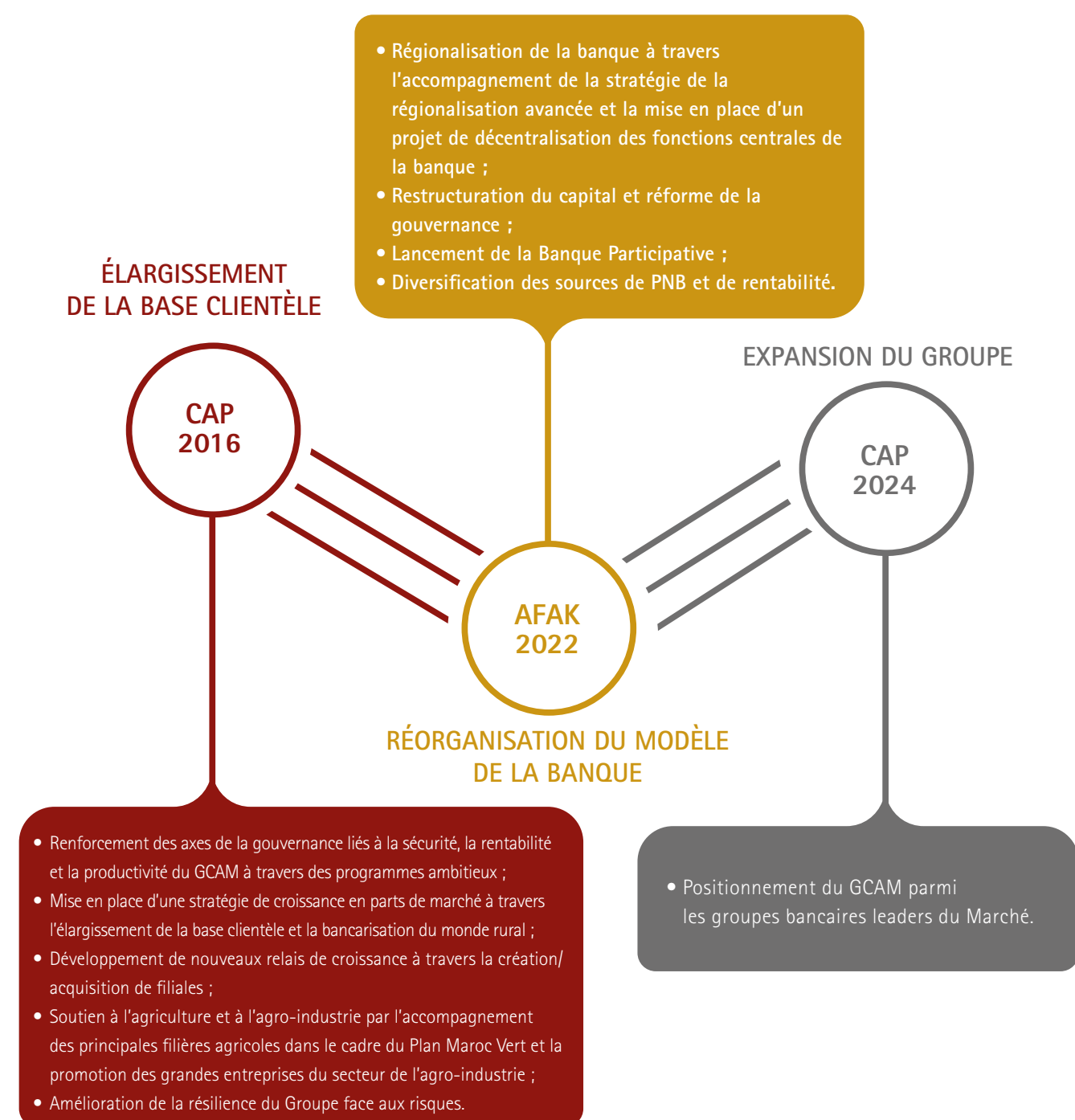
Le Groupe Crédit Agricole du Maroc est capable, grâce à ses ressources et son expertise, de relever les défis de demain et de s'ajuster aux circonstances les plus extrêmes.

PLANS STRATÉGIQUES GCAM SUR LA PÉRIODE 2004 – 2013



VISIONS STRATÉGIQUES

Au terme de l'année 2015, le Groupe Crédit Agricole du Maroc poursuit le déploiement de ses plans d'actions stratégiques, en vue de réaliser les objectifs intermédiaires assignés au Plan CAP 2016. Ce dernier représente un jalon indispensable à la réalisation de ses ambitions 2024.





DÉVELOPPEMENT DE NOS MÉTIERS ET SERVICES

Depuis sa transformation en banque universelle, le Crédit Agricole du Maroc a mené une politique commerciale agressive visant le renforcement de sa position dans des segments qui étaient exclusivement exploités par les banques commerciales du secteur. Cette stratégie a nécessité une forte diversification des métiers, une refonte complète des processus et une amélioration de la qualité de service.

La nouvelle organisation a été, dans un premier temps, appliquée dans le cadre de son intervention historique dans les secteurs agri-agro. Le CAM a ainsi modernisé son mode d'intervention, d'une part, à travers une segmentation de la clientèle agricole, qui lui a permis d'accompagner le développement agricole et rural de notre pays dans les meilleures conditions, et, d'autre part, à travers l'innovation dans la création de nouveaux produits, adaptés à chaque filière. Cette approche s'inscrit pleinement dans la bancarisation du monde rural.

Sur le marché des professionnels et des particuliers, le GCAM enregistre des taux de croissance importants, que ce soit en matière de dépôts, de crédits à la consommation, de crédits immobiliers, de la monétique ou de la bancassurance.

La politique du Groupe sur ce segment est d'acquérir de nouvelles parts de marché en renforçant sa présence et en améliorant le taux d'équipement de ses clients.

Le GCAM poursuit l'étoffement de sa gamme de produits et services et l'amélioration de la qualité de ses prestations. L'année 2015 a ainsi été marquée par le lancement de nouveaux produits, adaptés aux besoins des différents types de clients et offrant une tarification compétitive. Ces produits ont fait l'objet de campagnes publicitaires et de sensibilisations réalisées à travers différents canaux de communication, notamment l'Affichage urbain, TV, Radio, Presse, Web, Plaquette interne.

LA BANQUE DE DÉTAIL : UNE OFFRE COMPLÈTE ET COMPÉTITIVE

MARCHÉ DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

La stratégie de consolidation du portefeuille des clients particuliers et professionnels constitue pour le Groupe CAM un réel levier de développement. La concrétisation de cette politique passe par le déploiement d'un plan d'actions commerciales qui s'articulent autour de :

- la compréhension des besoins réels de chaque segment de clients ;
- l'adaptation de l'offre ;
- l'innovation ;
- la fidélisation ;
- la satisfaction ;
- la proximité.

Grâce à cette politique, le GCAM se positionne parmi les groupes bancaires les plus attractifs à travers une offre complète et diversifiée de financement, de monétique et de bancassurance conçue pour satisfaire toutes les catégories de clientèle.

Dans le cadre de la même stratégie, le GCAM a procédé au cours de l'année 2015, au renforcement de son dispositif de veille sectorielle et concurrentielle en optant pour l'animation d'un système de veille permanente visant la collecte, le traitement et la diffusion de l'information concernant l'environnement bancaire de façon continue et dynamique.

BANCARISATION DES JEUNES

Le Crédit Agricole du Maroc favorise la bancarisation des jeunes en mettant à leur disposition une offre complète de financement et d'épargne « **PACK CAM ETUDIANT** » aux meilleures conditions du marché.



LES CRÉDITS « MOBADARA » ET « MOBADARATI »

L'accompagnement des jeunes passe également par la participation à la réussite des programmes gouvernementaux de soutien aux jeunes promoteurs. En collaboration avec la Caisse Centrale de Garantie, le CAM assure le financement de 90 % du coût d'investissement des projets qui satisfont aux critères d'éligibilité fixés par l'ANAPEC et l'OFPPPT.

Par le biais de cette offre, le CAM contribue à la réussite des nouveaux projets de jeunes marocains et marocaines en garantissant un bon démarrage de leurs activités à travers des solutions de financement qui offrent des différés de paiements allant jusqu'à 4 ans et un allègement des coûts des prêts (taux préférentiels et frais de gestion réduits...).

MAROCAINS RÉSIDANT À L'ETRANGER

Dans le cadre de la conduite de sa politique commerciale, le GCAM veille au renforcement de ses liens avec les MRE en lançant des campagnes promotionnelles qui ont pour but de les faire bénéficier de :

- Package adapté à leur besoins bancaires aux quotidiens « **PACK L'BLED** » ;

- Tarifs préférentiels sur les cours de change, les produits d'épargne et les services de banque à distance ;
- Offres promotionnelles sur les contrats d'assurances : ASSALAMA MONDIAL ASSISTANCE, ASSALAMA EURO ASSISTANCE et ASSALAMA GLOBE ASSISTANCE...



NOS SOLUTIONS POUR LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS

Conscient des difficultés de financement que rencontrent les artisans et les commerçants, le CAM a mis en place une large gamme de produits et services qui offrent à la fois une praticité au quotidien et une tarification avantageuse.

A travers ces prestations, le CAM vise à améliorer les affinités avec cette catégorie de clients.

La commercialisation du « **PACK ITKANE** » s'inscrit dans cette logique et permet d'accéder à des solutions bancaires conçues spécialement pour eux.





ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Dans l'objectif de renforcer sa présence dans le marché des professionnels, le CAM développe davantage ses offres dédiées au financement et à la gestion des dépenses des praticiens libéraux.

Le « **PACK COMPÉTENCES PRO** » est un bouquet de produits et services bancaires conçu spécialement pour permettre à cette clientèle de réaliser des économies en bénéficiant d'une gestion financière simplifiée, que ce soit à titre personnel ou professionnel, et cela sans engager des frais supplémentaires.

LE GCAM ENRICHI SON OFFRE DE BANQUE À DISTANCE

Dans le but de mieux servir ses clients, le GCAM a mis en place des solutions technologiques qui permettent à ses clients de gérer à distance leurs flux financiers, en toute sécurité.

Le développement d'une telle offre a pour enjeux de :

- Répondre aux besoins des clients dans les meilleures conditions de réactivité et de célérité ;
- Développer l'image d'une banque de proximité à travers des solutions innovantes.

LE CAM LANCE SON NOUVEAU SERVICE DE MOBILE BANKING « CAM MOBILE »

Il s'agit d'un service télématique d'informations et d'opérations bancaires et financières.

Ce service est accessible via un smartphone ou une tablette et nécessite une connexion Internet.

Il offre gratuitement l'accès aux services de consultation (soldes des comptes, autorisations, cartes, relevé des comptes titres...) et aux services transactionnels (commande de chéquier, commande de cartes monétiques, suivi en temps réel des commandes, opposition sur carte, virements...)

« CAM SMS » : DES ALERTES POUR UN MEILLEUR SUIVI DES COMPTES

Le service « **CAM SMS** » est une solution qui permet au client de suivre son compte via des alertes SMS sur son GSM. Le client a ainsi la possibilité de choisir et de modifier à tout moment les conditions de réception des messages, selon ses besoins (événements, fréquence, nombre d'alertes...)



« FATOURATI » : UN SERVICE DE PAIEMENT SIMPLIFIÉ DES FACTURES

« **FATOURATI** » est un service de paiement multicanal proposé par l'opérateur Maroc Télécommerce (MTC), en partenariat avec le CAM, et qui permet aux utilisateurs de payer leurs factures, taxes, achats en ligne ou encore d'acheter des recharges téléphoniques via les GAB du Crédit Agricole du Maroc, « **CAM Online** » ou « **CAM Mobile** ». Ce service est gratuit et disponible également pour les non-clients de la banque.

MISE EN PLACE DU SERVICE DE TÉLÉPAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

Le service « **TÉLÉPAIEMENT DES COTISATIONS CNSS** » permet à la clientèle du CAM, affiliée à la CNSS, de régler les cotisations sociales via une solution dématérialisée, sous réserve de domiciliation de l'Autorisation de Prélèvement Automatique auprès du point de vente gestionnaire du compte. La solution dématérialisée est adossée au portail « **www.damancom.ma** » via lequel sont effectués à distance la déclaration et le choix du mode de règlement des cotisations CNSS.

LE CAM ÉTOFFE SA GAMME DE PRODUITS DE BANCASSURANCE

Le développement de l'activité de bancassurance s'inscrit dans la lignée des orientations stratégiques du Groupe. Le CAM continue de diversifier son offre de produits d'épargne retraite et d'assurance.

L'année 2015 a connu l'organisation de campagnes promotionnelles dans le but de renforcer sa présence sur ce segment. Afin d'améliorer le taux d'équipement de la clientèle particuliers et

professionnels, des challenges ont également été lancés et ont concerné les produits « **AL AKHDAR RETRAITE** » et « **CAM EDUCATION** ».



DÉVELOPPEMENT DE LA GAMME MONÉTIQUE

Le GCAM continue de renforcer son dispositif technique et les infrastructures indispensables au développement de son activité monétique. Au terme de l'année 2015, le CAM propose une large gamme de cartes de paiement et de retrait valables aussi bien au Maroc qu'à l'étranger et qui correspondent aux attentes de toutes les catégories de clients.

Le GCAM poursuit la commercialisation de la carte prépayée « **F'JIBI** » qui offre des conditions d'utilisation assouplies par rapport à une carte classique.



Au cours de l'année 2015, le Crédit Agricole du Maroc a lancé une campagne d'activation des cartes de paiement durant la période estivale et la rentrée scolaire dans le dessein de :

- Augmenter le volume des transactions « Paiement » et le volume des commissions y correspondant ;
- Valoriser la Relation Client ;
- Développer notre part de marché en paiement.

LANCEMENT DE LA BANQUE PRIVÉE DU GCAM

En alignement avec les orientations stratégiques du Plan CAP 2016 qui visent le développement de nouveaux relais de croissance et la diversification de ses activités, le Groupe a lancé en 2015 son activité de Banque Privée par l'instauration d'une Task Force qui a pour missions de piloter ce projet, notamment par :

- L'identification et la segmentation de la clientèle potentielle cible (clientèle privée, patrimoniale, fortunée...) ;
- La définition et la mise en œuvre des produits et services à intégrer dans cette offre ;
- Le déploiement des moyens techniques et humains nécessaires au lancement de cette activité.

MARCHÉ DES ENTREPRISES

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA TPME

Conscient de l'importance socio-économique de la TPME, le GCAM a mis à sa disposition une offre diversifiée destinée à l'accompagner tout au long de son cycle de vie, et lui permettre d'atteindre une compétitivité suffisante tout en évoluant dans un marché globalisé.

Aujourd'hui, le GCAM ambitionne une plus grande personnalisation et adaptation des services afin de simplifier le quotidien des TPME via une offre globale.

LE PACKAGE « CAM PME »

« **CAM PME** » est une offre globale de produits et services destinée au segment des Petites et Moyennes Entreprises (Sociétés ou Entreprises individuelles).

Cette offre permet d'optimiser la gestion quotidienne de l'activité de la PME en lui donnant accès à plusieurs avantages tarifaires.



PRODUIT « MACHROUAI AL QARAOUI »

Cette offre s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie nationale de promotion de la TPE, notamment en milieu rural, et par laquelle le GCAM contribue à l'insertion socio-économique des jeunes ruraux, porteurs de projets viables.

Ce produit de financement est adossé à la garantie « **Damane Express** » de la Caisse Centrale de Garantie et est destiné aux TPE opérant dans les activités para-agricoles et non agricoles, et dans les filières à fort impact socio-économique local.

CRÉDITS « ACHAMIL TPE » ET « ACHAMIL PME »

A travers ces deux produits, le CAM assure un accompagnement des TPE avec des PME dans la réalisation de leurs projets d'investissement et le développement de leur activité. Adossée à la garantie de la Caisse Centrale de Garantie, cette offre est destinée au financement des créations d'entreprises, des extensions d'activités et des besoins de fonctionnement.

LE CRÉDIT « FONDS DE SOUTIEN DES TPME »

Suite à la signature de la convention « Fonds de soutien des TPME » et le « GPMB », le CAM a mis en place une offre dédiée aux TPME éligibles à ce fonds. Elle constitue un crédit conjoint composé de la part du « **Fonds de soutien des TPME** », consistant en un prêt subordonné, et la part du CAM qui couvre les besoins d'exploitation, d'investissement et de restructuration financière.

DES LIGNES DE FINANCEMENT INTERNATIONALES DÉDIÉES EXCLUSIVEMENT À LA TPME MAROCAINE

En plus d'une offre adaptée, le CAM affirme son engagement et son soutien aux TPME par la signature de conventions de financement avec des organismes internationaux qui soutiennent le développement de la TPME.

En novembre 2015, le GCAM a signé une convention de financement avec la Banque Allemande de Développement KfW d'un montant de 50 millions de dirhams, destinés à soutenir et accompagner les TPME, majoritairement dans les zones rurales, en distribuant des prêts à des conditions avantageuses en vue d'augmenter leur productivité et compétitivité, et générer de l'emploi.



Le GCAM a également conclu un accord avec le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) pour un prêt de 50 millions de dollars américains qui seront en grande partie dédiés au financement des projets innovants portés par les TPME marocaines.

Par ailleurs, d'autres programmes de financement internationaux sont en cours de négociation en vue d'assurer le refinancement nécessaire au déploiement de la politique du Groupe en matière de développement de la TPME marocaine.



FINANCEMENT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Le GCAM prête une attention particulière à la promotion des entreprises opérant dans le secteur de l'industrie. Dans le but d'améliorer sa part de marché dans ce segment (hors agro-industrie), le CAM a mis en place, en collaboration avec la Caisse Centrale de Garantie, une offre « **DEVINDUSTRIE** » portant sur le financement conjoint des programmes d'investissement liés aux projets de création, de modernisation et d'élargissement de leurs activités.

LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU GCAM

Depuis le lancement de son plan stratégique Cap 2016, le GCAM a entamé un processus de refonte de ses activités de Banque de Financement et d'Investissement. Dans le cadre de cette stratégie, des axes de croissance ont été identifiés en vue d'améliorer la contribution de ces métiers dans la formation du PNB. Ainsi, le Groupe ambitionne de :

DÉVELOPPER D'AVANTAGE SON ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL PAR :

- L'instauration d'une nouvelle organisation commerciale ;
- La mise en place d'une structure centrale spécialisée « **TRADE FINANCE** » ;
- L'élargissement de son réseau de correspondants à l'étranger ;
- La conception d'une gamme de produits et services sur-mesure.

RENFORCER SES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Le GCAM prévoit d'augmenter le volume d'activités de sa salle des marchés conformément à des plans d'actions opérationnels qui s'articulent autour de :

- L'élargissement de la gamme de produits d'immobilisation et de placement dédiés à la clientèle ;
- Une gestion efficace du portefeuille titres tout en respectant les limites internes de risque ;
- La participation en collaboration avec les différentes structures du Groupe à la réalisation d'opérations d'ingénierie financière ;
- La création et acquisition de nouvelles filiales dédiées aux activités de marché.

ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL

INSTAURATION DU COMITÉ DE PROSPECTION

Dans le cadre de son plan de conquête commerciale et en vue d'améliorer sa part de marché dans le segment de la clientèle entreprise opérant à l'international, le CAM a créé en 2015 un comité dédié à leur prospection qui a pour principales missions de :

- Coordonner et synchroniser l'action de prospection initiée par les différentes entités concernées (Directions de Réseau, Pôle Vert...) ;
- Valider la liste des secteurs et le choix des prospects à approcher ;
- Statuer sur les conditions tarifaires et les lignes de l'offre ;

- Suivre l'avancement des dossiers en cours en respectant les délais prescrits.

MISE EN PLACE DU PRODUIT « MEZANINE EXPORT »

Le CAM a mis en place en 2015 un produit dédié au financement des programmes d'investissement des entreprises réalisant au moins 20% de leur chiffre d'affaires à l'export.

Ce crédit est constitué de la part du **Fonds TAMWIL-Mezzanine Export** (CCG) et de la part du CAM.

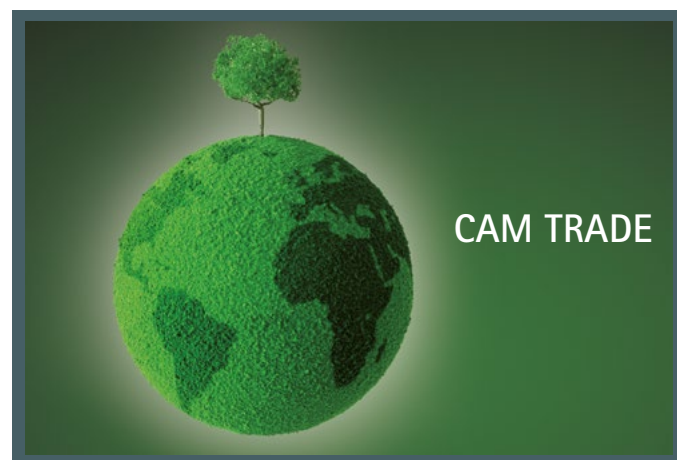


« CAM TRADE »

Situé à Casablanca, au siège de la Banque de Financement et d'Investissement, le Club Agro Maroc Trade « **CAM TRADE** » constitue un espace dédié à la promotion des échanges extérieurs, au profit notamment des opérateurs des secteurs agricoles et agro-industriels.

Il a pour principales missions de :

- Se développer à l'international ;
- Créer des partenariats entre les entreprises marocaines clientes du GCAM ;
- Pénétrer de nouveaux marchés étrangers ;
- Mettre en relation les clients du GCAM avec des opérateurs étrangers via le réseau des correspondants étrangers et les événements Internationaux ;
- Faire bénéficier les entreprises marocaines et internationales de l'expertise du GCAM dans les secteurs de l'agro-business et de l'agriculture ;
- Accéder à une information pointue dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-industrie.



RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

INSTAURATION DU COMITÉ « ACTIVITÉ DU MARCHÉ DES CAPITAUX ET INTERNATIONAL »

Dans l'objectif d'encadrer le développement de ses activités de marché prévu pour les prochaines années, le GCAM a instauré un Comité spécialisé qui permettra d'optimiser la gestion de ces activités tout en veillant à maîtriser les risques y afférents. Ce Comité interviendra dans les domaines de :

- La politique de financement de la banque sur les marchés financiers ;
- La stratégie d'investissement et de placement sur l'ensemble des instruments financiers ;
- Le développement des relations internationales en matière de financement ;
- La gestion des lignes et des limites clientèle ;
- Le suivi des réalisations et des indicateurs de risque.

LE GCAM PASSE MAJORITAIRE DANS MSIN ET MAROGEST

Dans une constante recherche de la rentabilité, le Groupe CAM renforce sa présence dans les métiers de la gestion d'actifs et de l'intermédiation boursière.

Ainsi, le GCAM a procédé en 2015 à l'acquisition de la société de bourse **MSIN**, qui lui permettra de renforcer son positionnement en matière de gestion d'actifs via sa filiale **MAROGEST**.

A travers cette opération, le GCAM détient désormais une participation majoritaire dans ces sociétés et pourra déployer pleinement sa stratégie commerciale sur ce segment de marché, tout en créant d'importantes synergies avec les autres activités du Groupe.

À L'ECOUTE DE NOS CLIENTS

Le GCAM poursuit la mise en place de sa politique de proximité et de satisfaction de sa clientèle. Les mesures déployées ont été principalement axées sur l'amélioration et la promotion de la relation client à travers des mécanismes d'écoute régulière, de gestion de l'insatisfaction, ainsi que le suivi des réclamations du réseau dans le cadre du schéma de sollicitations Réseau-Siège. Les principales réalisations durant l'exercice 2015 s'articulent autour des éléments suivants :

- Conception du schéma cible du schéma Sollicitation Réseau-Siège ;
- Communication autour des modalités de prise en charge des réclamations pour la clientèle ;
- Gestion opérationnelle de l'insatisfaction du client externe ;
- Préparation des pré-requis pour la mise en place d'un référentiel « Qualité d'accueil » ;
- Préparation des pré-requis pour la conception et la réalisation d'outils d'écoute client pour le compte du CAM ;
- Amélioration du SI réclamations.

Dans le cadre de l'amélioration continue du dispositif de gestion des réclamations, plusieurs actions de sensibilisation et de conduite de changements ont été menées, afin de susciter l'intérêt auprès du réseau quant à la professionnalisation de la gestion de la relation sur le plan commercial et réglementaire. Une Tournée Régionale de sensibilisation a été faite auprès des directeurs de points de vente ayant pour objectif de :

- Recueillir le feedback des utilisateurs du réseau ;
- Vulgariser les outils et moyens mis en place pour le réseau pour la prise en charge des réclamations de la clientèle ;
- Réexpliquer l'intérêt d'ancrer davantage dans les habitudes du CAM une culture d'amélioration et de professionnalisation de la relation client ;
- Partager un jargon commun sur le volet réclamations ainsi que les bonnes et mauvaises pratiques ;
- Atteindre un taux de recours de 100% au dispositif de gestion des réclamations.

AMÉLIORATION DE LA CONFORMITÉ DE NOS PROCESSUS MÉTIERS

Au cours de l'année 2015, le CAM a mis en place des dispositifs lui permettant de mettre en œuvre sa politique générale de conformité et de déontologie.

DISPOSITIF DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Les chantiers menés dans le cadre de la Veille Réglementaire ont notamment porté sur :

- L'offre préalable de crédit (OPC) dans le processus de traitement des demandes de crédit, par la prise en charge des impacts de ces nouvelles dispositions pour le volet crédit à la consommation et le volet crédit immobilier.

- Les dispositions réglementaires pour la défense des intérêts de la clientèle afin de prévoir les impacts liés aux nouvelles réglementations relatives aux projets qui sont en discussion au niveau du GPBM pilotés par des commissions transverses pour l'implémentation des nouvelles dispositions légales et réglementaires.

- Les dispositions relatives aux comptes des Notaires ouverts auprès de la Caisse de Dépôt et de Gestion : Suite aux recommandations du GPBM sous l'impulsion de BAM, la banque a entrepris une étude visant à relever les non-conformités persistantes relatives aux modalités d'organisation et de gestion des comptes ouverts aux noms des notaires et n'ayant pas encore transféré à la CDG, les flux adossés aux transactions qu'ils engagent pour le compte de leur clientèle.

- Réglementation Opérations de Change : les nouvelles dispositions de la réglementation des changes, notamment celles relatives à la contribution libératoire et celles portant sur les RME transférant leur résidence habituelle, ont fait l'objet d'une étude d'impacts et de mesures dont le suivi s'implémente dans la cartographie des risques de la non-conformité.

- L'opération d'épuration des sites d'archivage du GCAM : un chantier a été lancé pour l'épuration des sites d'archivage du GCAM. Le bilan de l'opération du site pilote permettra d'affiner la démarche et d'étendre l'opération aux autres sites d'archivage du GCAM.

DISPOSITIF PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (PDP LOI 09-08)

- Déclarations/autorisations des traitements auprès de la CNDP ;

- Accompagnement de mise en place de Procédures et Notes de services au titre de la loi 08-09 en tant que traitements autorisés ;

- Formulaire de collecte des Données Personnelles (papier et électronique), des contrats et conventions de comptes ;

- Volet SI : un cahier d'expression des besoins SI relatifs à

la PDP concernant 4 kits : TC, GCG, GCP, GRH a été élaboré.

DISPOSITIF FATCA

Après avoir mené à bien l'inscription auprès de l'IRS (Compliant Financial Institution sous le modèle 1 IGA) ayant permis l'obtention du GIIN auprès de l'IRS, la mise en œuvre du dispositif FATCA a vu, au cours de 2015, la concrétisation des actions suivantes :

- La classification des entités et des véhicules ;
- La due diligence sur les nouveaux comptes ;
- La due diligence sur les comptes préexistants ;
- L'enregistrement sur le portail de l'IRS ;
- La formalisation d'un FATCA Compliance Programme ;
- La production de Reporting.

DISPOSITIF DE VIGILANCE DE LUTTE ANTI-BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME (LAB/CFT)

Le dispositif de vigilance LAB/CFT de la banque a été refondu, en respect de la réglementation marocaine et des recommandations du GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux). Cette refonte repose sur trois piliers :

- Des procédures revisitées selon une nouvelle approche basée sur le risque pour mieux cibler et développer les actions de suivi de la clientèle en fonction des risques identifiés ;
- Une formation continue dont l'objectif est essentiellement : une sensibilisation sur l'importance du dispositif LAB, son appropriation par l'ensemble du personnel et sa déclinaison dans le cadre de l'activité courante de chaque collaborateur ;
- Des outils de gestion SI développés en interne donnant lieu à une solution informatique lotie en deux parties. Le filtrage réalisé à partir des listes de sanctions financières officielles désignées et publiées par les organismes nationaux et internationaux habilités (Nations Unies, Union Européenne, France, etc.) et le profilage de la clientèle et de ses opérations.

Au cours de l'exercice, les actions de formation au dispositif LAB se sont poursuivies. C'est ainsi que 587 collaborateurs composés de directeurs d'agences, de futurs directeurs, de chargés de clientèle et de nouvelles recrues ont bénéficié de formation LAB.



VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

Le GCAM accorde une importance stratégique au développement et à l'épanouissement de son capital humain. L'année 2015 a été marquée par l'instauration de deux outils de pilotage et de prise de décision, orientés vers l'analyse des différents axes de la politique RH et le renforcement de la bonne gouvernance au sein de la Banque, à savoir :

- Le Tableau de Bord RH qui permet de mesurer la progression des indicateurs sociaux de la Banque ;
- Le Bilan Social qui donne un aperçu de la diversité et la richesse des actions sociales entreprises par le GCAM dans les domaines de l'emploi, la formation, la rémunération et des actions sociales.

La stratégie marketing RH s'articule, ainsi, autour de trois axes :

- L'identification des besoins RH du personnel, avec comme outil principal une enquête de satisfaction auprès du personnel du CAM ;
- L'optimisation des processus RH, par le biais notamment d'un diagnostic desdits processus, de leur analyse et de la proposition d'actions concrètes d'amélioration et de renforcement ;
- La valorisation de la marque employeur, par la mise en place d'une communication RH active, pertinente, interne et externe.

Au titre de l'année 2015, le nombre de départs a atteint 141 contre 130 départs en 2014, soit une hausse de 8%. Les retraites par limite d'âge constituent une part de 74%. Il y a lieu de noter que les cadres constituent 62% des collaborateurs partis à la retraite et 65% des départs enregistrés concernent les collaborateurs du réseau.

Compte tenu de ce départ et pour accompagner la croissance du réseau, le CAM a recruté 243 nouveaux collaborateurs dont la majorité est affectée aux différentes directions du réseau, à raison de 68% contre 32% pour le siège.

Ainsi, l'effectif du CAM est passé de 3 777 à 3 865 collaborateurs, répartis comme suit :

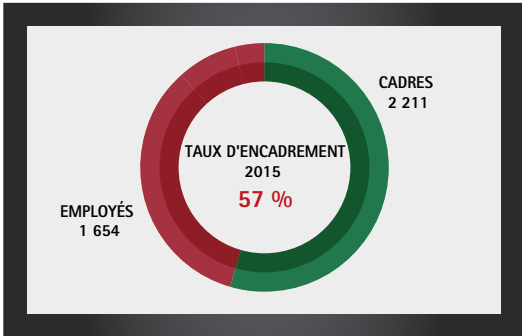
- Siège 1 324 collaborateurs
- Réseau 2 541 collaborateurs

Le nombre de cadres a augmenté de 6% au titre de l'année 2015 pour atteindre 2 211 collaborateurs, soit 57% de l'effectif global. Les femmes représentent 42% de l'effectif global contre 41% en 2014.

L'effectif du CAM suit sa tendance de rajeunissement : la tranche d'âge [18,35] ans représente 47% de l'effectif global.

FORMATION

S'agissant de la formation assurée par GCAM Académie, elle a concerné cette année un total de 3 363 collaborateurs ayant bénéficié de formations variées, soit l'équivalent de 9770 J/H/Formation. Le nombre de jours de formation au profit des collaborateurs a connu une croissance de l'ordre de 12% pour



ANCIENNETÉ	2014	2015
< 5 ans	1 153	1 080
[5 ; 10] ans	704	926
[10 ; 20] ans	264	298
[20 ; 30] ans	1 237	1 133
>=30 ans	419	428

PYRAMIDE DES ÂGES	2014	2015
[18,35] ans	1 683	1 821
[36,40] ans	227	244
[41,45] ans	150	156
[46,50] ans	436	359
[51,55] ans	818	787
[56,60] ans	463	498

atteindre 561 jours. Cette formation globale a concerné :

- les formations internes et externes qui ont porté sur 1 316 collaborateurs, dont la majorité est formée en interne à raison de 87%. Les formations relatives aux métiers bancaires représentent 39% de l'effectif formé. Aussi, le Groupe CAM offre-t-il de multiples opportunités de stage aux étudiants au sein de ses différentes entités. Ainsi, le nombre de stagiaires, courant 2015, s'est élevé à 2 341 contre 2 086 en 2014, soit une hausse de l'ordre de 12%.
- la formation au niveau des Ecoles Métiers et de l'Intégration, les formations réalisées ont concerné un effectif de 2 047, soit 8 217 J/H/Formation.

PRESTATION SOCIALE

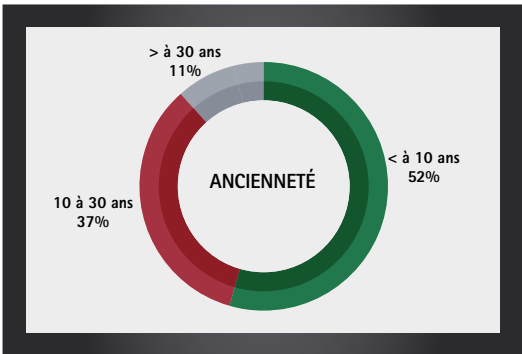
Le Groupe ne cesse d'améliorer les prestations sociales au profit de l'ensemble de ses collaborateurs, notamment à travers la couverture médicosociale et prévoyance, l'octroi d'aides et allocations, l'animation socioculturelle, la restauration collective et le renforcement de l'infrastructure des centres d'estivages.

COMMUNICATION INTERNE

Sur le plan de la communication interne, les actions ont porté sur :

- l'élaboration de la revue de presse quotidienne à travers l'exploitation de près de 20 titres de quotidiens en arabe et en français, de 10 titres entre hebdomadaires et mensuels, en plus de la presse électronique. En plus de la revue de presse quotidienne, une pige presse mensuelle est élaborée et regroupe tous les articles relatifs au GCAM. Les deux supports sont postés sur l'Intranet du Groupe.
- la tenue de la 12^{ème} Convention du Groupe, le 14 février 2015 sous le thème « Crédit Agricole du Maroc, de nouveaux horizons ». Cet événement a réuni près de 930 collaborateurs et a connu la remise de trophées de la performance qui ont été décernés, au niveau du Réseau, à 14 chargés de clientèle et 14 responsables de points de vente, et au niveau du Siège aux responsables des structures chargés des recouvrements, de la comptabilité et de la communication interne. Un support audio-visuel reprenant les moments forts de cet événement a été produit et diffusé, auprès de l'ensemble des collaborateurs, par le canal de l'Intranet.
- l'élaboration de supports de communication (Direction Communication Institutionnelle, Académie du GCAM, la Direction de la Déontologie...).
- la célébration, comme à l'accoutumée, de la Journée Internationale de la Femme.

- L'organisation, pour la huitième année consécutive, de la visite du SIAM, qui a eu lieu le vendredi 1^{er} mai 2015. Cet événement enregistre, d'une année à l'autre, une participation de plus en plus importante des collaborateurs du GCAM.



DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF
DÉONTOLOGIQUE

Dans le cadre du déploiement du dispositif déontologique, tous les collaborateurs du GCAM ont été équipés en pack déontologique comprenant le code déontologique, un kit explicatif du code et la lettre d'engagement individuelle du respect du code.

Le code répond à une conviction et un engagement profond du Groupe dans l'exercice de ses métiers et vise à asseoir sa croissance sur des pratiques saines qui relèvent des règles de bonne gouvernance et de bonne conduite personnelle et professionnelle.

Ce code est établi dans le respect de valeurs fondamentales qui doivent guider les engagements et les comportements des collaborateurs.

LES VALEURS FONDAMENTALES DU GCAM

- Respecter les lois, la réglementation et les dispositions internes en vigueur ;
- Agir avec honnêteté, loyauté et transparence vis-à-vis du GCAM et de ses partenaires (actionnaires, clients, fournisseurs, ...) ;
- Préserver l'image du GCAM ;
- Protéger les actifs (matériels et immatériels) du GCAM ;
- Respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- Adopter un comportement professionnel en toutes circonstances ;
- Servir au mieux les intérêts des clients ;
- Prévenir et gérer les conflits d'intérêts ;
- Communiquer des informations fiables et sincères.



CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE GESTIONS DES RISQUES

Le GCAM a toujours placé le renforcement de sa fonction de gestion des risques au cœur de sa vision stratégique. L'instabilité de l'environnement macroéconomique, les fluctuations des marchés, les aléas climatiques, et l'évolution du cadre réglementaire et prudentiel sont des facteurs majeurs auxquels le Groupe doit constamment faire face pour assurer la pérennité de ses activités et la consolidation de ses performances.

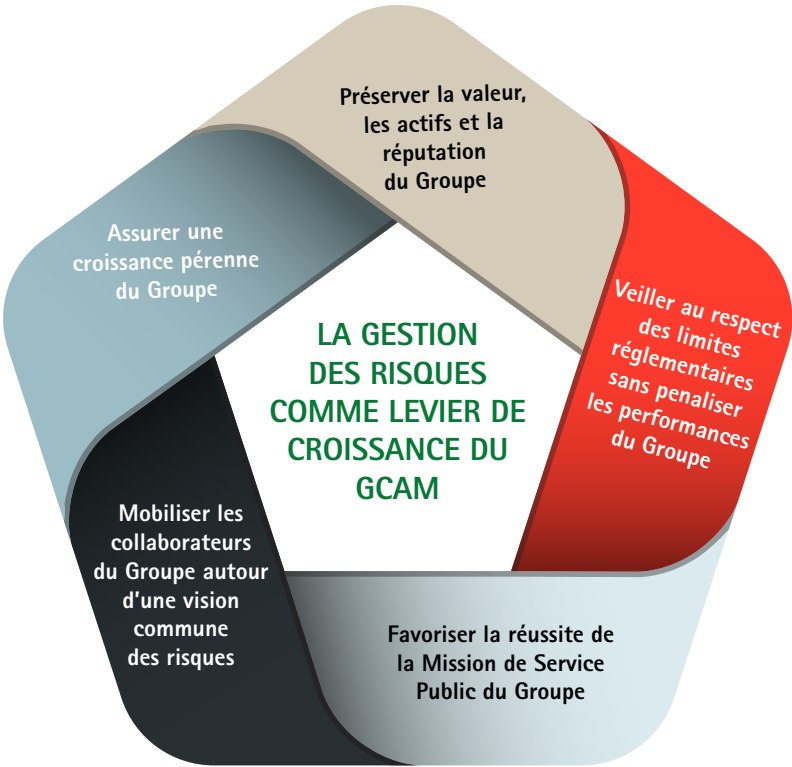
Le dispositif actuel du GCAM est élaboré conformément aux principes de la politique générale de gestion des risques définie par ses instances de gouvernance. Il concerne l'ensemble de ses collaborateurs et couvre ses différentes activités.

Ce dispositif est structuré selon trois principaux axes :

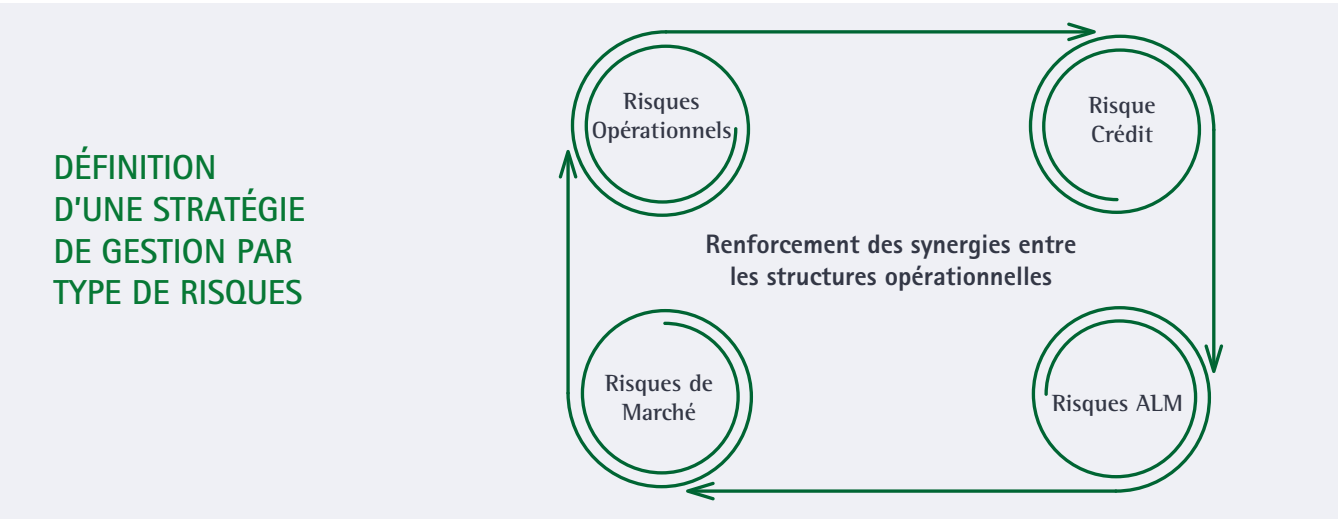
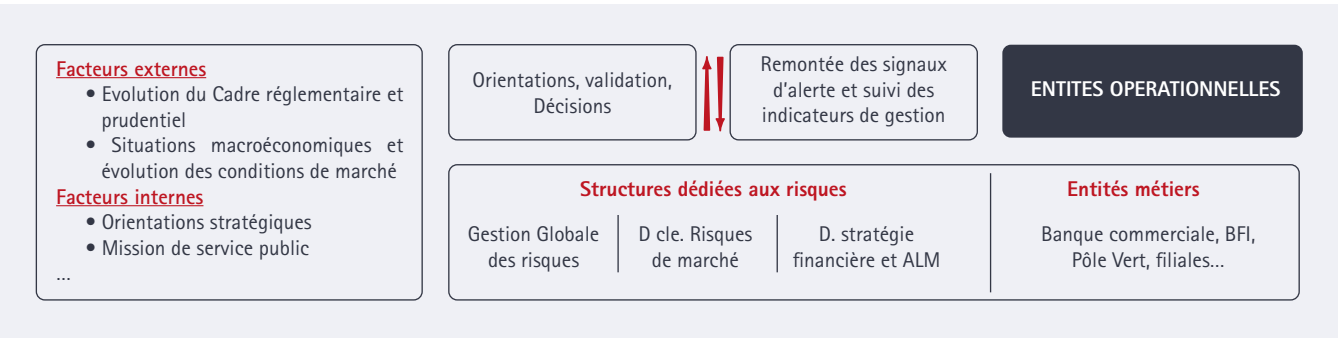
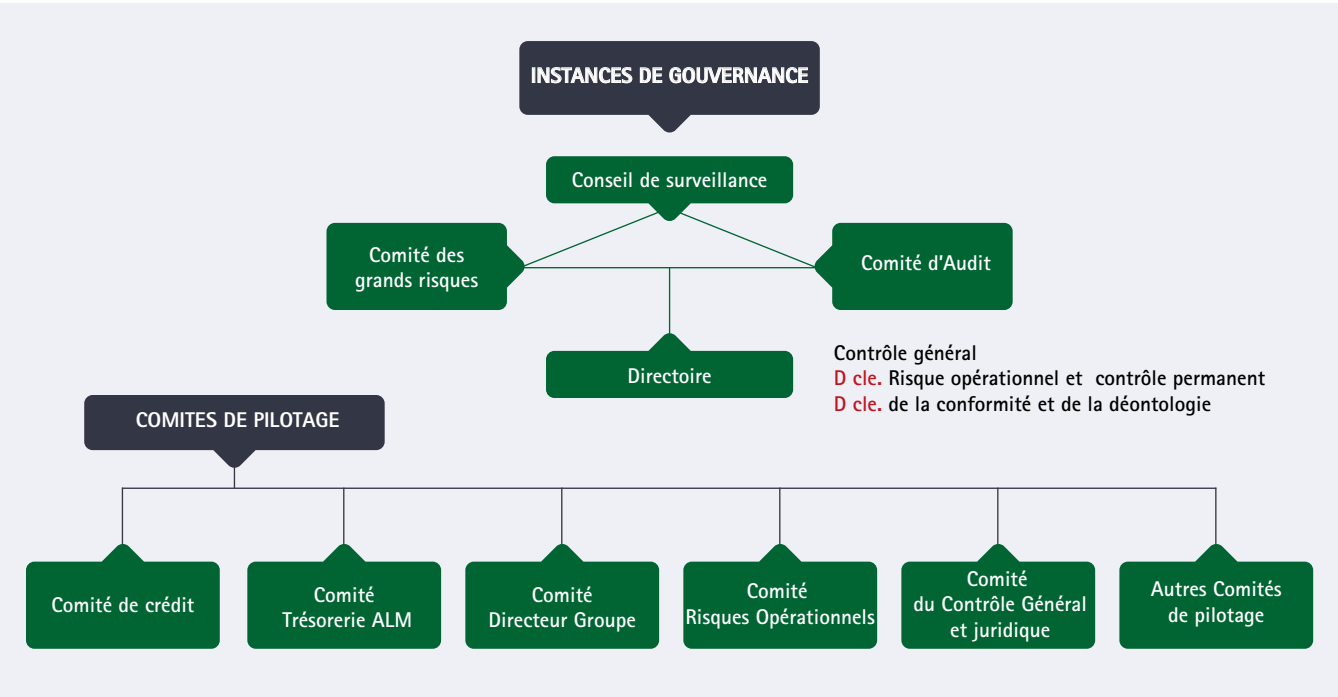
- Une organisation et des procédures qui définissent les rôles et les responsabilités des différents intervenants ainsi que les normes de gestion pour chaque risque, conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques ;
- Une politique générale qui fixe les champs d'intervention de toutes les structures du dispositif, conformément au niveau de tolérance au risque défini par le groupe ;
- Un système d'information adapté, qui permet de sophistication cette fonction.

La politique générale de gestion des risques du GCAM définit un cadre global de pratiques et de conduites saines afférentes à la surveillance et à la couverture des risques en phase avec son activité, sa stratégie de développement et les spécificités de sa mission de service public.

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES DU GCAM
Efficacité du processus de prise de décision
Fiabilité des méthodes de suivi et d'analyse
Homogénéité au sein du Groupe



ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES





PRINCIPALES ACTIONS PRISES EN 2015

RENFORCEMENT DU CADRE ORGANISATIONNEL DE LA GESTION DES RISQUES DU GROUPE

REDÉFINITION DES ATTRIBUTIONS DE LA STRUCTURE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au cours de l'année 2015, le CAM a procédé à la réorganisation de l'entité chargée du suivi et de la couverture du risque de crédit. L'objectif de cette mesure est de renforcer les moyens techniques et humains nécessaires à la bonne conduite de sa mission. Ainsi, les principaux changements ont concerné :

- l'élargissement de ses attributions dans le processus d'octroi des crédits (révision de la politique générale de crédit, analyse des demandes, gestion des relations externes en matière de co-financement de garantie, gestion et suivi de garanties...) ;
- la création de nouvelles structures afin de suivre d'une manière efficace tous les aspects du risque ;
- le développement des outils d'analyse et de suivi et l'instauration de nouvelles limites internes ;
- le renforcement de la fonction dédiée au suivi des exigences réglementaires en matière d'exposition au risque crédit.

MISE EN PLACE DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE PERMANENT DES FILIALES

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et l'harmonisation du système de contrôle permanent à l'ensemble des structures du GCAM, l'année 2015 a connu la création de la Direction du contrôle permanent des filiales, qui a pour principale mission de renforcer le dispositif de contrôle permanent au sein des filiales et des succursales du CAM.

CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Durant l'exercice 2015, le CAM a procédé à la mise à jour de sa cartographie des risques, à travers les actions suivantes :

- la mise à jour de la liste des principaux processus et macro processus en opérant le lien avec les risques identifiés ;
- la revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques réalisés par la banque en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- la revue et la mise à jour des plans d'actions ;

- l'amendement de la cartographie des risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- la mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- la classification des risques selon le dispositif de pilotage mis en place.

AMÉLIORATION NOTABLE DE LA RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES

SOLVABILITÉ

Au cours du 2^{ème} semestre 2015, le Crédit Agricole du Maroc a procédé à la réalisation de son programme d'émission d'obligations subordonnées à hauteur de 900 millions de dirhams, dont 760 millions de dirhams de maturité 10 ans. Cette opération a assuré un apport en fonds propres complémentaires de 600 millions de dirhams qui a permis à la banque d'afficher en 2015 un ratio de solvabilité de 12,2% contre 11,6% en 2014. D'autres mesures sont prévues afin d'améliorer la solvabilité du Groupe. Elles qui s'articulent autour du renforcement des fonds propres réglementaires (émissions subordonnées, augmentation du capital, amélioration des performances financières...) et la réalisation d'opérations visant la réduction des exigences en fonds propres sans entraver le développement des activités du Groupe.

En termes d'exposition au risque de concentration, la banque a mis en place un dispositif de suivi des secteurs bénéficiant de son financement et cela pour tenir compte de leurs difficultés dans sa politique de distribution de crédit.

Concernant le coefficient de division des risques, il est à signaler qu'à fin 2015, compte tenu des fonds propres réglementaires, la banque n'enregistre aucun dépassement par rapport à la limite réglementaire.

LIQUIDITÉ

En matière de gestion du risque de liquidité et suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Cet axe a permis de prévoir une configuration du bilan dans le court et moyen terme qui répond à la fois aux exigences de solvabilité et de liquidité. Au cours de l'année 2015, le ratio de liquidité à court terme (LCR) s'est établi à un niveau supérieur à la limite réglementaire en vigueur (60%) et la part des actifs liquides sur le total bilan ressort à 10% contre 8% en 2014.

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES

DISPOSITIF DE GESTION PAR NATURE DE RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes.

POLITIQUE GÉNÉRALE DU RISQUE CRÉDIT

La politique générale du risque crédit, mise en place au niveau du Groupe après validation par les organes d'administration, définit l'ensemble des règles de conduite régissant les processus de prise, gestion, suivi et contrôle du risque crédit. Elle permet de constituer un cadre d'intervention sécurisé, permettant le développement maîtrisé des activités de la banque dans le respect de deux principes fondamentaux :

Respect des orientations stratégiques en matière de positionnement sectoriel et de mission de service public :

- Maintien du rôle de leader dans le domaine de l'agriculture ;
- Octroi d'une place importante au financement de la petite agriculture ;
- Financement équilibré des différentes composantes de la chaîne de valeur agricole (amont agricole, agriculture pure, aval agricole) ;
- Mise en place de stratégies territoriales équilibrées à travers le financement de l'agriculture dans toutes les régions du Maroc.

Respect des principes fondamentaux de gestion et suivi du risque crédit :

- Sécurisation en amont des activités de crédits à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Diversification des risques ;
- Notation des contreparties ;
- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Séparation entre les fonctions de production et d'appréciation et celle de contrôle des risques ;
- Suivi périodique du portefeuille engagement ;
- Détection précoce des risques de dégradation de la qualité des contreparties ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances en

souffrance ;

- Partage des responsabilités en matière de contrôle, mesure et supervision du risque de crédit entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance.

STRATÉGIE DU GCAM

La stratégie retenue par le groupe en matière de risque de crédit lui permet aujourd'hui le passage d'une approche corrective vers une approche préventive des risques via un dispositif de gestion proactif et dynamique basé sur :

- Une stratégie de diversification sectorielle, clientèle et géographique, lui permettant une atténuation du risque de concentration ;
- Un système de limites internes et de délégations déterminant la marge d'initiative dont peuvent disposer les instances et les unités opérationnelles dans le cadre des objectifs généraux de la politique de crédit ;
- Un processus d'octroi basé sur une bonne sélection des emprunteurs ;
- Une tarification adaptée et une prise en compte des garanties pour tout engagement permettant le renforcement de la sécurité de l'opération pour la banque ;
- Un processus de suivi permanent et rapproché des engagements grâce à des indicateurs de suivi et d'alerte, pour que les évolutions défavorables puissent être détectées rapidement afin de permettre l'adoption de mesures appropriées ;
- Un processus de recouvrement réduisant l'impact du coût du risque et améliorant la rentabilité.





SYNTHÈSE DU PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE CRÉDIT

EN AMONT :
DISPOSITIF
DE PRISE DE
DÉCISION

- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation des risques ;
- Collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- Instauration de deux niveaux de vérification: Première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes puis une deuxième analyse risque faite par les entités risques.

SUIVI DE
L'EXPOSITION DU
PORTEFEUILLE

- Evaluation de la qualité des engagements de la banque et son évolution (par catégorie de client ou groupe de clients, nature de crédit, secteur d'activité, et par classe de risque, etc.) ;
- Analyse de la qualité de l'octroi et son évolution en retenant plusieurs axes : par type de comité d'octroi, réseau, type de crédit, zone géographique, par secteur économique, classe de risque, etc ;
- Suivi de la qualité du portefeuille (taux et nombre d'impayé, créances sensibles, créances en souffrance, etc.).

EN AVAL :
RECOUVREMENT

- Privilégier les solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- Favoriser le recouvrement frais ;
- Impliquer les commerciaux dans la gestion préventive du risque et dans le recouvrement des créances dès l'apparition des premiers signes de difficulté de la contrepartie ;
- Responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit ;
- Concentrer les efforts sur les créances importantes et industrialiser le processus de recouvrement pour la Banque de détail, notamment pour les créances nécessitant un traitement de masse.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que des variations des conditions de marché, telles que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du GCAM ou diminuer la valeur de ses actifs.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a pour objectif de suivre les expositions afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier engagé dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est l'approche de base utilisée dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés. Cette méthode permet d'immuniser le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

STRATÉGIE DU GCAM

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM. Cette gestion est fondée sur les principes suivants :

- la sécurité du développement des activités de marché ;
- le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques ;
- la fixation des limites internes (clients, banque, portefeuille titres, transactions intraday pour le compte propre...) ;
- la définition des rôles et des responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet de gouvernance. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- un dispositif de limite opérationnelle ;
- des outils de suivi et de reporting ;
- des informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DES RISQUES
DE MARCHÉ

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités

de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

SYSTÈME DE LIMITES

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités des marchés, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement et pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- la limite de taille maximale de position de change à terme et portefeuille de négociation et de placement ;
- les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation et placement obligataire ;
- la limite courte de position de change.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- analysées et accordées par les comités compétents ;
- paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

SYSTÈME DE SUIVI DES INDICATEURS

Le suivi des risques de marché est effectué via un Reporting des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché de l'ensemble des compartiments des activités des marchés.



Outils de contrôle et de gestion des risques de marché :

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR (Value At Risk) et à des analyses de sensibilités pour l'ensemble de son portefeuille de négociation et de placement.

GCAM utilise d'autres outils de mesure, notamment les simulations de transformation de la courbe des taux et des cours des devises.

Les principaux scénarios retenus sont :

Une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;

Une variation des cours de +/-1% et 0,5% tenant compte de la composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.



RISQUES ALM

L'évaluation de la position du Groupe face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par l'entité ALM.

Le suivi des risques ALM consiste, d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exclusion des opérations qui font l'objet de couverture.

Le suivi du risque de taux se fait à travers :

L'analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers

la distinction entre les taux fixes et les taux variables.

- La mesure des impasses/Gaps de taux : sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées par le Comité de trésorerie et ALM pour les postes non échéancés du bilan, l'entité ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque.
- La réalisation des stress test : l'entité ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, sur le PNB et les fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Cette analyse est approfondie par une ventilation de cet impact par types d'activités (commerciale/financière).

Au 31 décembre 2015, l'impact d'une variation défavorable des taux de 200 Pbs sur le produit net bancaire et les fonds propres réglementaires s'élèvent respectivement à -3,35% et -1,19%, soit à un niveau inférieur aux limites internes.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration...) couvrant le court et les moyens termes, et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir, en cas de besoin de trésorerie, les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité de trésorerie et ALM.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont définis comme étant « le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs ».

STRATÉGIE DU GCAM

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre des risques est extrêmement large. Il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau de la banque permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels qui sont :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un Reporting interne.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination de l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou incident avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

POLITIQUE DU GCAM EN MATIÈRE DE RISQUES OPÉRATIONNELS

Les politiques et la procédure de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisés en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- l'identification et l'évaluation des risques ;
- la collecte et le contrôle des incidents ;
- la sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- l'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.



La charte de gestion des risques opérationnels groupe

Elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :

- Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes) ;
- Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques ;
- Modèle de collecte des incidents ;
- Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités,...) ;
- Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels.

ORGANISATION DE LA FILIÈRE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour :

- De la fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques. Elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais de risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques. Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques.

Des Correspondants Risques Opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau du siège et du réseau chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.

En termes d'approche générale de gestion, l'organisation de la filière Risque Opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1^{er} niveau :** la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels. Celle-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques.
- 2^{ème} niveau :** la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont

de la responsabilité des métiers, et des entités chargées du Contrôle.

PRINCIPAUX OUTILS DE GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels et le processus de collecte des incidents.

Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction Risques Opérationnels pour l'identification et l'évaluation des risques :

- 1- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes, contrôle à distance...)
- 2- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général...)

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

Les incidents sont saisis au fil de l'eau, dès leur détection, par le Relais risques opérationnels à l'aide du formulaire dédié. Un contrôle des incidents déclarés est effectué, au fil de l'eau, par :

- 1- Les Managers Risques Opérationnels : ceux-ci en vérifient l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence. Ils retrouvent la situation de risque correspondante dans la cartographie des risques (si elle existe) et peuvent, le cas échéant, les enrichir.
- 2- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes via des contrôles quotidiens à distance et/ou à travers les missions permettant de détecter les événements incidents et pertes, qui remontent via workflow de validation permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel peut être décliné en cinq étapes :

Etape 1 : L'identification des événements, des incidents

et des pertes

Etape 2 : La saisie des données au niveau

Etape 3 : Le Contrôle des données collectées

Etape 4 : Renseignement et clôture de la fiche événement ou incident

Etape 5 : Consolidation et Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Crédit Agricole du Maroc procède au calcul de ses fonds propres réglementaires conformément aux dispositions fixées par Bank Al Maghrib et aux directives du comité de Bâle III en la matière.

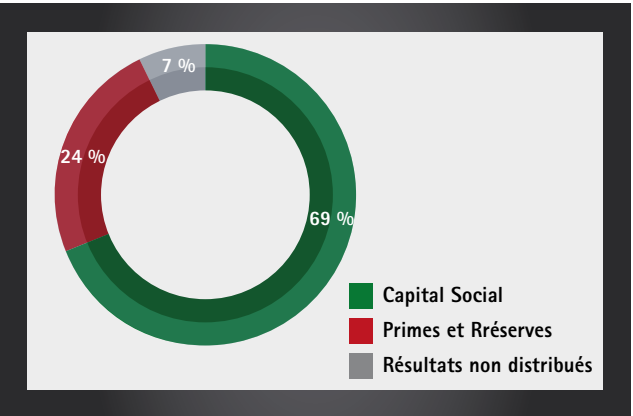
Au terme de l'année 2015, les fonds propres réglementaires du CAM ont atteint 7,8 milliards de dirhams contre 7,2 milliards de dirhams en 2014, soit une hausse de 7%.

	2014	2015
Fonds propres de base	5 812	5 884
Fonds propres complémentaires	1 483	1 923
Total Fonds Propres	7 295	7 807

Les fonds propres réglementaires du CAM se composent de deux catégories : les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

Les fonds propres de base représentent 75,36% en 2015 contre 79,67% du total fonds propres de la banque en 2014. Par ailleurs, la part des fonds propres complémentaires se situe à fin 2015 à 24,63% contre 20,33% en 2014. Cette hausse s'explique principalement par l'opération d'émissions d'emprunt obligataire réalisée par le CAM.

De ce fait la répartition des fonds propres de base réglementaire du CAM avant déductions se présente comme suit :



Dans le cadre du renforcement de son ratio de solvabilité, le CAM a procédé durant l'année 2015 à une augmentation de son capital social par incorporation de l'écart de réévaluation de 409 MDH pour se situer à 4,2 milliards de dirhams. A fin 2015, le capital social de la banque représente la partie la plus importante des fonds propres de base avec plus de 69,21%.

Les fonds propres complémentaires quant à eux s'élèvent à 1,9 milliard de DH, soit 24.6% du total des fonds propres.

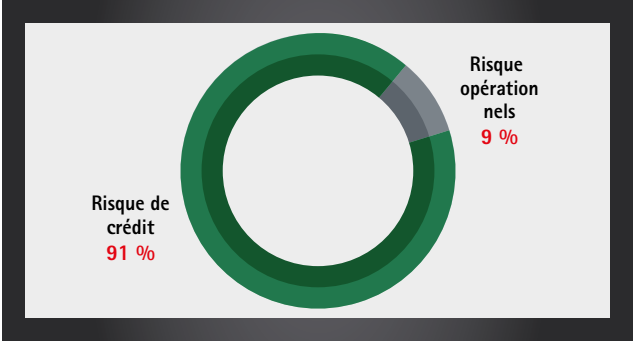
Ratio de Solvabilité

Le ratio de solvabilité permet de mesurer la capacité de la banque à faire face aux différents chocs systémiques et conjoncturels.

Les normes Bâle II/III définissent deux types de ratios de fonds propres qui sont adoptés par le CAM dans le cadre de sa conformité aux exigences de Bank Al Maghrib.

Sur base sociale, le ratio de solvabilité a atteint 12,27% tandis que le ratio des fonds propres de base s'est situé à 9,25%.

La répartition des actifs pondérés du CAM au terme de l'exercice 2015 se présente comme suit :



Au 31 décembre 2015, la répartition des actifs pondérés du CAM selon l'approche standard indique une forte allocation des fonds propres de la banque au dépend des risques liés aux crédits avec 58, 5 milliards de dirhams soit environ 91% du total des actifs pondérés.

En ce qui concerne les actifs pondérés au titre des risques opérationnels, ceux-ci sont calculés selon l'approche d'indicateur de base. Le CAM a alloué durant l'exercice 2015 près de 5, 5 milliards de dirhams à ces risques.

Les actifs pondérés au titre du risque marché durant l'année 2015 n'ont pas été pris en compte puisque la somme des positions de change nettes du CAM n'a pas atteint le seuil minimum en fonds propres fixé par Bank Al Maghreb.



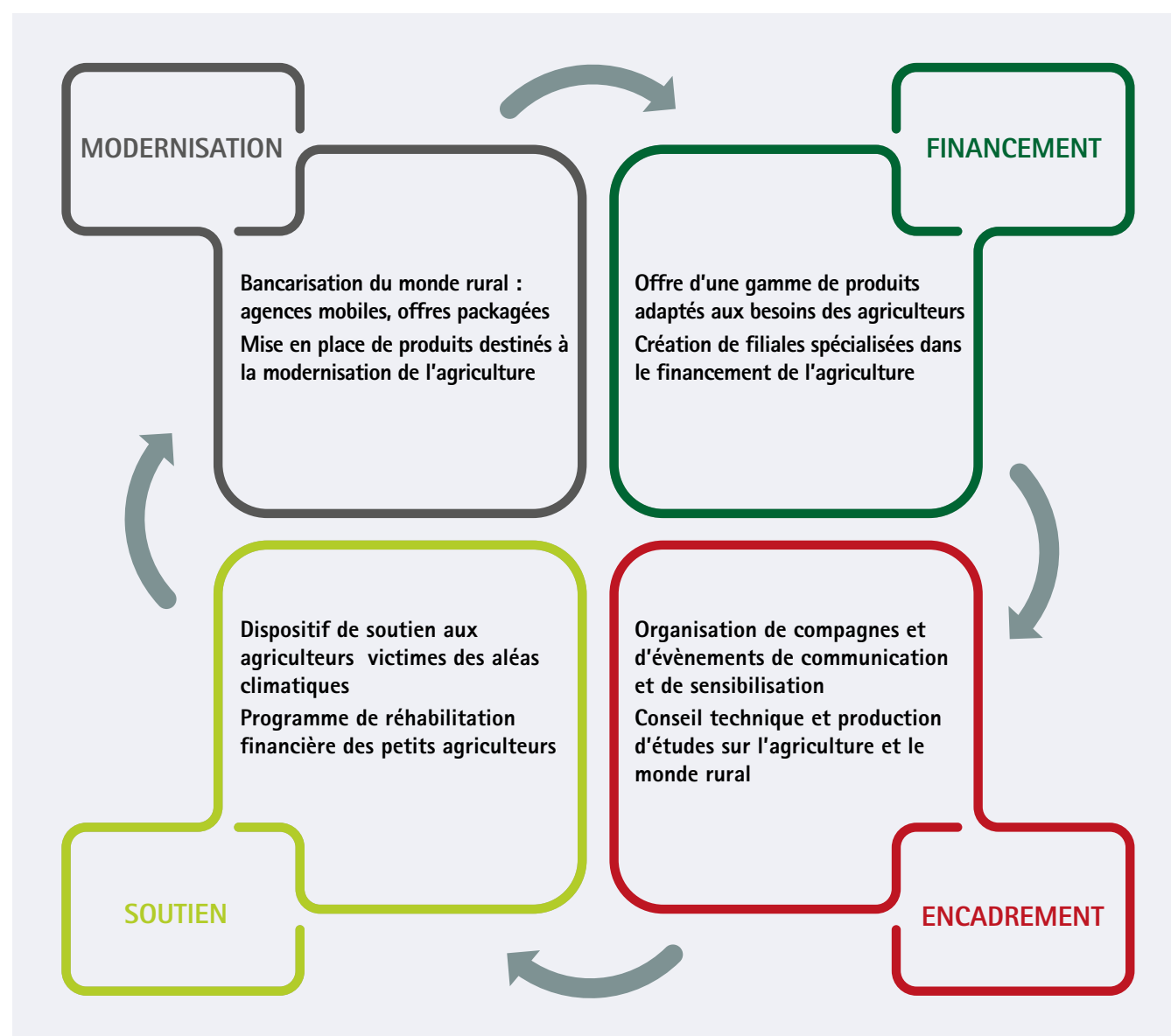
L'ENGAGEMENT DURABLE
DU GROUPE





Durant les dix dernières années, le Crédit Agricole du Maroc a notablement amélioré la gestion de sa mission de service public à travers le passage d'une démarche basée sur l'offre de simples instruments de financement à une approche générale intégrée dans sa stratégie de groupe et qui, à part le financement, lui permet d'assurer l'encadrement, le soutien et la modernisation des différents acteurs du mode rural.

Aujourd'hui, le Groupe CAM est considéré comme l'une des meilleures institutions à l'échelle africaine qui contribue au développement de l'agriculture et de l'économie rurale. Un positionnement qu'il ambitionne de consolider dans le futur en mettant en place de nouvelles stratégies qui intègrent les changements et les nouveaux enjeux de ce secteur.



DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉCONOMIE RURALE

L'AGRICULTURE MAROCAINE EN 2015

La campagne agricole 2014-2015 a enregistré une progression significative sous l'effet de la réalisation d'une récolte céréalière record de 115 millions de quintaux soit une hausse de 66% par rapport à l'année précédente. Cette production est répartie à hauteur de 49% pour le blé tendre, 21% pour le blé dur et 30% pour l'orge.

Cette performance est le résultat d'une excellente saison pluviométrique marquée par une bonne répartition dans le temps et dans l'espace qui s'est traduite par une évolution remarquable de la valeur ajoutée agricole de 12.8%, contribuant ainsi à une croissance nationale qui s'est établie à 4,5%.

De son côté, la production des légumineuses a été estimée à 3,4 millions de quintaux et a marqué une progression de 7,5%. Parallèlement, la production des cultures sucrières a atteint 46 millions de tonnes compte tenu de la performance de +32% des productions de la canne à sucre et de la betterave à sucre.

De même, les cultures oléagineuses ont affiché une progression de 1,1% de leur production pour se situer à 670 000 quintaux. En revanche, des contre-performances ont été enregistrées au niveau des cultures arboricoles, notamment les productions oléicole et agrumicole qui ont affiché des baisses respectives de 22% et 14%.

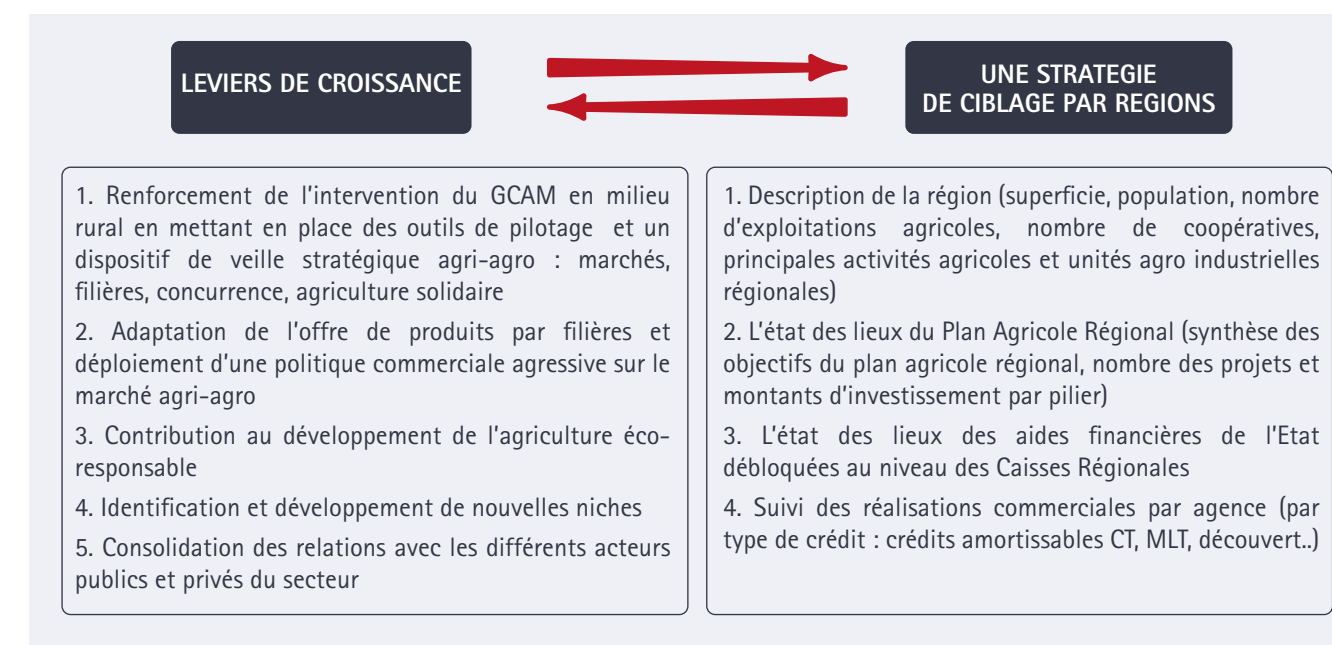
En matière d'élevage, les efforts d'amélioration génétique ainsi que la bonne répartition spatiale et temporelle des précipitations ont permis d'améliorer les niveaux de production des viandes rouges de 7,1% pour atteindre 525 000 tonnes et des viandes blanches de 6,3% pour s'établir à 595 000 tonnes. Par ailleurs, la production laitière a enregistré une hausse de 4,5% au même titre que la production avicole qui a réalisé plus de 584 000 tonnes, dépassant largement les besoins nationaux.

Conscient de son rôle dans l'accompagnement des agriculteurs marocains, le GCAM porte une attention particulière à leurs conditions d'exercices et les facteurs susceptibles d'entraver la bonne conduite de leurs activités.

En capitalisant sur son expertise, le GCAM adapte sa stratégie pour répondre au mieux à leurs besoins spécifiques en fonction du potentiel de chaque région.

Dans le cadre de cette démarche, il a été décidé en 2015 de revoir les plafonds et les compétences des comités de crédit au niveau du réseau et d'assouplir la procédure d'octroi et de réalisation des crédits à l'agriculture. Cette décision a été accompagnée par l'élaboration de fiches des coûts des différentes filières, qui portent sur la révision à la hausse de l'ensemble des normes indicatives de financement pour répondre aux besoins réels des agriculteurs en termes de couverture de leurs charges de production.

AU SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL





LE FINANCEMENT

L'ALLOCATION D'UNE ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE 5 MILLIARDS DE DIRHAMS

En plus de 25 milliards de dirhams destinés à l'accompagnement du Plan Maroc Vert et compte tenu de la récolte céréalière record de la campagne 2014-2015, le GCAM s'est engagé, au mois de mai 2015, à allouer une enveloppe additionnelle de 5 milliards de dirhams pour le financement de l'agriculture répartie comme suit :

2 milliards de dirhams pour les petits Fellahs: destinés à stabiliser et consolider les acquis des projets du pilier II déjà lancés, à structurer les processus de production, de valorisation et de commercialisation des produits de la petite agriculture et à contribuer aux projets de développement adaptés à l'extrême ruralité ;

2 milliards de dirhams pour la collecte des céréales: Ce montant a servi au bon déroulement de l'opération des moissons, des conditions de collecte et de stockage et à l'amélioration des revenus des petits agriculteurs (traitement anticipé des demandes de renouvellement des crédits, ASM, accompagnement des coopératives agricoles viables,...) ;

1 milliard de dirhams pour les crédits d'investissement: il vise à optimiser l'impact de la bonne campagne céréalière 2014-2015, à moderniser les équipements des exploitations, à rationaliser l'utilisation de l'eau et à accompagner la reconversion vers des cultures à forte valeur ajoutée.

LA TRÈS PETITE ENTREPRISE RURALE (TPER)

L'un des axes stratégiques retenus pour l'exercice 2015 est l'accompagnement des activités génératrices de revenus en milieu rural, notamment en encourageant l'auto-emploi par la création de TPE rurales.

Une offre de crédit spécifique a été conçue et baptisée « **Machrouai Al Qaraoui** ». Ce crédit est destiné au financement de la création, en milieu rural, des TPE, l'extension de leurs activités et le financement de leurs besoins de fonctionnement. Les objets de financement couvrent tout projet de nature para-agricole et non agricole. Le crédit « **Machrouai Al Qaraoui** » sera couplé avec la garantie « **Damane Express** » de la Caisse Centrale de la Garantie (CCG).

LE PROJET « ECILORE VERT »

Le projet « **Ecilore Vert** » permettra le déploiement d'une nouvelle approche qui vise à mieux cadrer les actions commerciales à destination du marché agricole.

Ce modèle d'efficacité commerciale comporte de nouvelles méthodes et de nouveaux outils d'actions commerciales adaptés aux meilleures pratiques internationales.

Les objectifs escomptés permettront d'améliorer l'efficacité commerciale via la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux (segmentation, nouveau portefeuille, identification de nouvelles opportunités de financement...) et de fluidifier les interactions entre le réseau et le siège (assistance et appui à la force de vente, mise à disposition d'outils commerciaux...).

La démarche pour l'élaboration du projet « **Ecilore Vert** » repose sur l'élaboration de monographies détaillées des régions ainsi que la synthèse des différents contrats-programmes du Plan Maroc Vert.

LA FILIÈRE RIZICOLE

Dans le cadre de la convention signée entre le GCAM et la Fédération Nationale Interprofessionnelle du Riz (FNIR) en marge du SIAM 2015, une réunion a eu lieu entre le GCAM la FNIR et les représentants des associations opérant en amont et en aval de la filière rizicole pour la mise en œuvre des termes de cette convention. Concernant l'amont de la filière, les dispositions nécessaires ont été prises à l'avance pour la campagne 2016. Dans le cadre de cette convention, ces acteurs bénéficieront d'un ensemble d'instruments de financement tels que les crédits de campagne ou l'acquisition de matériels agricoles et ce à travers les différents canaux : CAM, TEF, ARDI et HOLDAGRO.

LE SYSTÈME DE SCORING AGRICOLE

En 2015, le CAM a amélioré son système de Scoring dédié au financement de l'agriculture, à travers :

- Le re-paramétrage des codes-objets concernant les intervalles des prix de vente ;
- Le traitement des réclamations liées à l'applicatif du système de Scoring ;
- L'élaboration d'un projet de Monitoring pour l'évaluation du système de Scoring à l'agriculture.

Le nouveau système permettra au CAM de mieux mesurer son exposition au risque de crédit par catégorie de client.



L'ACCOMPAGNEMENT

LA TOURNÉE DES DIRECTIONS RÉGIONALES

La tournée dans les régions à forte vocation agricole constitue une composante importante de la politique de proximité du GCAM avec le monde rural et contribue largement à rapprocher la Banque des réalités du terrain. Elle a ciblé plus de 2 000 agriculteurs dans 12 régions et ce, à raison de 200 agriculteurs par Direction Régionale. En effet, la tournée dans les différentes régions vise à mettre l'accent sur les axes d'intervention du GCAM pour l'accompagnement de l'agriculture et du monde rural et à favoriser l'interaction directe avec les agriculteurs. Elle a pour objectifs de :

- Véhiculer les messages clés de la stratégie du GCAM en matière de développement de l'agriculture et du milieu rural ;
- Communiquer davantage sur les produits et services de la Banque liés à l'accompagnement financier et non financier de l'agriculture et du monde rural ;
- Etre à l'écoute des agriculteurs et prendre connaissance de leurs besoins et attentes via un échange direct ;
- Consolider le positionnement de la Banque dédiée au secteur agricole et au monde rural.

LA TOURNÉE DE SENSIBILISATION DANS LES SOUKS

Les objectifs escomptés de cette tournée des souks sont de renforcer la proximité avec les agriculteurs et les ruraux dans les localités enclavées, véhiculer les messages clés de la stratégie du GCAM en matière de développement de l'agriculture et du milieu rural dans un langage simplifié et adapté aux populations cibles et surtout communiquer sur nos différents produits en fonction des spécificités de la région et la saison de visite du souk.

Dans ce cadre, un partenariat a été conclu avec une chaîne visant l'animation d'une émission de 15 minutes en direct des principaux souks. Les émissions visent à mettre l'accent sur les axes d'intervention du GCAM pour l'accompagnement de l'agriculture et du monde rural, d'une part, et à favoriser l'interaction directe avec les agriculteurs, d'autre part. Ainsi, 16 souks dans 9 régions ont déjà été couverts.

OPÉRATION VILLAGE ITINÉRANT DU CONSEIL AGRICOLE

Dans le cadre de la nouvelle stratégie du conseil agricole, l'Office National du Conseil Agricole a organisé en collaboration avec le GCAM, la SONACOS et l'INRA, des villages itinérants dans plusieurs localités agricoles du

pays au profit des agriculteurs, des associations et de l'interprofession.

Durant ces manifestations, le GCAM a fait des présentations portant sur la stratégie du Groupe, ses produits et ses modalités d'accompagnement de l'agriculture, de l'agro-industrie et des activités économiques en milieu rural.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre de la convention signée avec l'Association Marocaine de la Filière des Productions Biologiques (AMABIO), le CAM a accompagné les opérateurs bios lors de la 26^{ème} édition du Salon Biofach, qui a eu lieu en février 2015 à Nuremberg en Allemagne. Lors de cet événement, l'AMABIO a bénéficié d'une brochure électronique représentant les produits bio marocains exposés ainsi que les informations sur les exposants et leurs coordonnées. Par ailleurs, lors du SIAM 2015, une affiche a été réalisée pour le stand de l'AMABIO, reprenant les éléments essentiels du partenariat CAM-AMABIO, à savoir le financement et l'accompagnement. Parallèlement, un « Guide de l'investisseur dans l'agriculture biologique » a été finalisé et édité. Ce support traite l'ensemble des aspects qui différencient l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle et a pour objectif d'aider les investisseurs à construire leur projet de production biologique.

LE LIVRE BLANC DE LA FINANCE DURABLE

Le CAM a réalisé un Livre Blanc sur la finance durable pour capitaliser l'expérience du GCAM en matière de finance verte et contribuer à la réflexion nationale pour une finance plus responsable. En effet, le « Livre Blanc de la Finance Durable » dresse une liste des bonnes pratiques du secteur bancaire d'une manière générale et met en relief les avancées du CAM pour soutenir la finance durable à travers les actions de ses différentes entités et filiales.

L'AQUACULTURE MARINE ET CONTINENTALE

L'accompagnement de la filière aquacole s'est confirmé par la réalisation d'une étude poussée de la filière afin de connaître les potentialités du secteur.

Dans ce cadre, les deux entités en charge de l'aquaculture à savoir : l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) et le Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) ont été approchées et plusieurs séances de travail ont eu lieu. Ainsi, une carte des zones à fort potentiel aquacole a été élaborée et les opportunités et les contraintes liées à la filière ont été dressées. En 2015, trois projets d'investissement dans l'aquaculture ont été examinés pour déterminer la possibilité de leur financement par le GCAM.



L'ACCOMPAGNEMENT

L'ÉLABORATION DU GUIDE DE L'INVESTISSEUR DANS L'AMANDIER

Le CAM a réalisé une étude approfondie sur la filière pour définir la carte des zones de production de l'amandier, recenser les projets existants et déterminer les coûts de production. Cette action a également permis l'élaboration de modèle de business plan type pour la création de plantations d'amandier pour deux densités de 280 et 670 arbres/Ha ainsi que les normes indicatives de financement. En outre, un guide de l'investisseur dans l'amandier a été édité aussi bien en version arabe que française et a été présenté et diffusé à l'occasion du SIAM 2015.

PROJET (CIAT) AU PROFIT DES HANDICAPÉS

Suite aux Hautes Instructions Royales, et en collaboration avec le Centre National Mohammed VI des Handicapés, un « Centre d'Insertion et d'Aide par le Travail » (CIAT) est conçu comme modèle au niveau national en matière d'insertion socioprofessionnelle au profit des handicapés pour leur garantir un revenu décent.

Le CIAT a prévu des activités économiques agricoles et para-agricoles et sera composé comme suit :

- Des locaux administratifs et logistiques ;
- Cinq ateliers aménagés et équipés pour diverses activités : restauration, blanchisserie, poterie, parc de jeu, activité florale ;
- Une ferme pédagogique.

Le Crédit Agricole du Maroc a été sollicité pour donner son appréciation pour la mise en place des activités agricoles de ce projet et l'encadrement de sa mise en œuvre.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

COOPERATION SUD-SUD

Dans le cadre de la promotion de la coopération avec les banques agricoles et de développement des pays africains partenaires suite aux tournées effectuées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, le GCAM a procédé en janvier 2015 à la création de la Direction de la Coopération Sud-Sud dont les objectifs ont été fixés comme suit :

- L'élaboration et la mise en œuvre de partenariats facilitant le transfert vers les banques agricoles africaines du Modèle du GCAM et de son expertise en matière de financement de l'agriculture et du monde rural ;
- L'implication des bailleurs de Fonds Internationaux dans le financement des projets de transfert de l'expertise des différents pôles d'excellence GCAM ;
- La réalisation d'une coopération avec les banques africaines agricoles et de développement cible selon un processus progressif raisonné.

FELLAH-TRADE

Le site Fellah-Trade, principal portail agricole du GCAM destiné à l'ensemble des professionnels du monde agricole au Maroc, est une référence dans l'information et le conseil destinés aux secteurs agricole et agroindustriel avec des chiffres de fréquentation en augmentation constante. Ainsi, à fin décembre 2015, le site a enregistré : 228 160 visites avec une moyenne de 25 300 visites/mois ;

3 500 pages visitées / jour.

Pour entretenir l'intérêt des visiteurs, le site est mis à jour quotidiennement avec l'actualité agricole, la réponse aux questions des internautes, etc. Des newsletters mensuelles sont également produites. Celle de février a fait l'objet d'une édition spéciale pour marquer l'anniversaire de Fellah-Trade qui a fêté ses 5 ans d'activité.

PROMOTION DES JEUNES ENTREPRENEURS AGRICOLES

Le GCAM a signé une convention avec l'Agence pour le Développement Agricole pour la Promotion des Jeunes Entrepreneurs Agricoles (PJEa). Cette convention de promotion de l'auto emploi vise le financement et l'accompagnement de projets portés par des jeunes entrepreneurs agricoles et sélectionnés par l'ADA, à titre individuel ou en groupement. Dans ce cadre, le CAM a déjà reçu la liste des projets validés et a participé à des rencontres avec les jeunes entrepreneurs à l'École de l'Agriculture de Mohammedia, l'École d'Horticulture de Meknès et l'École de l'Agriculture d'Agadir.

Convention de partenariat entre le GCAM et la CNCA du Sénégal lors du SIAM 2015

Deuxième édition du Forum sur l'Afrique autour du thème : « Systèmes alimentaires en Afrique »

Etude détaillée sur les potentialités de l'Afrique (Sénégal, Gabon, Mali, Côte d'Ivoire et Guinée Bissau)

Développement des filières de l'amandier, du safran et du palmier dattier

Contribution à la réussite du pilier II du Plan Maroc Vert

Une rencontre a été organisée avec les responsables des projets de développement des filières agricoles de l'Agence de la Coopération Technique Belge (CTB) dans le but de prévoir un partenariat concernant les filières de l'Amandier, du Safran et du Palmier dattier.

Il y a lieu de rappeler que la CTB intervient dans le cadre de la coopération internationale Belge, moyennant des dons dans des programmes de développement visant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la lutte contre la pauvreté.

Ces programmes s'inscrivent dans le cadre du Plan Maroc Vert/Pilier II et concernent les filières du safran et du palmier dattier dans la région Souss-Massa-Draâ ainsi que la filière amandier dans la région de l'Oriental.

L'enveloppe des dons alloués à ces programmes s'élève à 33,5 millions d'euros. Il s'agit de réaliser des plantations d'amandier, de palmier dattier et du safran (Installation des vergers clef en main) et des unités de conditionnement à gérer par des Groupements d'Intérêt Economique (GIE).

LE SOUTIEN

L'ALLOCATION D'UNE ENVELOPPE DE 1,5 MILLIARD DE DIRHAMS

Le GCAM a soutenu les agriculteurs victimes des aléas climatiques par l'affectation d'une enveloppe additionnelle de 1,5 milliards de dirhams dans le cadre de programmes spécifiques (AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIIA)

COOPÉRATIVES AGRICOLES

Le GCAM a signé une convention avec le Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime dans le cadre du programme de soutien relatif à l'accompagnement de 14 coopératives féminines. Cette convention vise la sécurisation des paiements des factures des travaux de construction et/ou d'équipement des unités de valorisation par le débit de comptes bancaires indisponibles ouverts à cet effet.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée le 9 juillet 2014 entre le CAM et le Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), le GCAM s'est engagé à accompagner financièrement 150 coopératives forestières riveraines aux forêts, financer l'acquisition d'équipement, d'aménagement, d'installation ou de construction de bâtiments et à mettre à la disposition des membres adhérents ainsi que leurs salariés, une offre complémentaire leur permettant de bénéficier de conditions avantageuses et préférentielles, notamment pour les ouvertures de comptes, les produits de la bancassurance et les crédits de consommation et de logement.

ACHÈVEMENT DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DES DETTES DES PETITS AGRICULTEURS

Dans le cadre des Hautes Instructions Royales contenues dans la lettre adressée aux participants aux 4^{èmes} assises de l'Agriculture tenues le 26 avril 2011 à Meknès, le GCAM a procédé, depuis juillet 2011, au lancement de l'opération de réhabilitation des dettes des petits agriculteurs à travers un dispositif d'accompagnement financier, de réaménagement de la dette et de refinancement des agriculteurs ayant bénéficié de l'opération d'abandon de 2005.

Cette opération a pris fin au cours de cet exercice notamment par la libération finale de la part de l'État dans l'augmentation de capital du CAM.

LE PROJET « CATALYST FUND »

La convention entre le CAM et l'Agence pour le Partenariat et le Progrès (APP) prévoit le cofinancement des projets d'installation des unités de trituration des olives au profit de vingt Groupements d'Intérêt Economique (20 GIE, 133 coopératives, 36 672 bénéficiaires).

Des journées de sensibilisation et d'information ont été organisées en faveur des présidents des GIE en collaboration avec l'USGAV (Unité de Suivi des Groupements d'Intérêt Economique et Appui à la Valorisation) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, à Rabat et à Meknès lors du SIAM en avril 2015. Ainsi, le CAM a accompagné les GIE, au cours de cet exercice, dans la réalisation des crédits d'investissement et des lignes de fonctionnement notamment par l'octroi des avances sur marchandises « ASM » et des facilités de caisse « FC ».



FONDS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FDA)

Dans le cadre la gestion des aides financières de l'État, le CAM a procédé en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à l'élaboration de la procédure régissant les nouvelles modalités de paiement des subventions. Par ailleurs, il a procédé au suivi des actions visant le développement du portefeuille par la bancarisation des bénéficiaires du FDA non clients, le placement des avances, l'assainissement des décisions non encore réglées, la levée des blocages de règlement des décisions objet de délégations.

Au cours de cet exercice, le CAM a continué le déblocage des subventions aux bénéficiaires et accorde une avance sur subvention aux agriculteurs pour lesquels les agences du réseau disposent d'une décision d'octroi des aides financières de l'État émanant des services du Ministère de l'Agriculture concernés.

ASSURANCE MULTIRISQUE CLIMATIQUE (AMRC)

Le CAM a assuré le démarrage de l'opération des souscriptions à l'Assurance Multirisque Climatique en veillant sur l'installation de l'appliquet MAMDA au niveau de tous les points de vente ainsi que la centralisation de toutes les demandes d'habilitation pour l'accès à cet applicatif, en prenant en charge les demandes d'autorisation pour les souscriptions portant sur des superficies supérieures à 400 hectares.

Les actions de rapprochement et de fiabilisations des données ainsi qu'un suivi régulier des réalisations ont été opérés. Ainsi, tous les états de souscription hebdomadaires sont pris en charge pour le besoin du suivi commercial de l'opération.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE AU CŒUR DES MÉTIERS DU GROUPE

La Responsabilité Sociétale et Environnementale est une partie intégrante de la stratégie du GCAM.

De par son engagement en faveur de l'agriculture et du développement socio-économique en milieu rural, il se positionne déjà dans le champ du développement durable.

En effet, le GCAM, à travers ses fondations et filiales, permet aux agriculteurs d'accéder à des formes rentables d'exploitation et au crédit, et ainsi, à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

La conduite de cette mission est du ressort de la Direction de la Responsabilité Sociétale et Environnementale qui veille en collaboration avec les différentes structures du Groupe à la mise en place d'un ensemble d'actions en faveur de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture et de l'écologie destinées à améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les régions les plus défavorisées.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2015, le GCAM a mené une campagne de communication et de sensibilisation auprès d'une cinquantaine de responsables d'associations, de fédérations et de directions régionales d'agriculture mettant l'accent sur l'importance des thèmes de l'énergie et de l'efficacité énergétique (une note d'information et de dépliants EcoTaqa ont été distribués).

De même, une réunion de travail entre le Crédit Agricole du Maroc et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a été organisée et à l'issue de laquelle, la BEI s'est proposée d'intégrer le programme EcoTaqa IAA à travers plusieurs actions dont notamment :

- La possibilité de mise en place d'une ligne de financement pour couvrir les besoins des entreprises auditées ;
- La réflexion sur une collaboration éventuelle entre le Fonds Européen d'Investissement (FEI) et la Caisse Centrale de Garantie (CCG) pour garantir le portefeuille des entreprises bénéficiaires du programme.

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de l'exercice 2015, la Fondation CAM pour le Développement Durable (FCAMDD) a promu une gestion durable des déchets agricoles.

En effet, elle a saisi l'occasion du Salon International de l'Agriculture de Meknès au mois d'avril et celle du Salon « Pollutec » de Casablanca en octobre pour restituer les résultats des études qu'elle a commanditées sur le sujet auprès de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat et de l'Agrotech Souss Massa Draa. Ces études conduites dans les périmètres irrigués du Gharb et du Souss ont permis d'établir une typologie des déchets agricoles, d'analyser leur gestion actuelle et de proposer des options d'élimination, de recyclage et de valorisation pour chacune des catégories de ces déchets.

Ces résultats ont d'ailleurs poussé la Fondation à monter avec l'Association Agrotech un projet concret de collecte et de valorisation durable des déchets agricoles plastiques afin de convaincre par la démonstration les agriculteurs de s'impliquer dans l'économie circulaire.

La Fondation a également finalisé le montage d'un nouveau programme pilote, concernant l'agriculture durable. Ce programme innovant vise à encadrer des exploitations agricoles, clientes du GCAM, pour les accompagner vers une agriculture conforme aux

principes de durabilité, respectant l'environnement et sauvegardant les ressources naturelles, solidaire tout en étant économiquement viable, voire générant un surplus de revenu pour les agriculteurs.

Outre l'élaboration du cahier des charges pour définir la mission d'accompagnement, la FCAMDD a sélectionné à l'issue de missions d'identification sur le terrain 6 exploitations qui seront accompagnées vers une agriculture durable dans les 3 zones agro-écologiques prioritaires suivantes :

- Littoral Nord-Ouest, plus particulièrement El Aouamra, pour les zones littorales ;
- Moyen-Atlas, plus particulièrement Tigrigra, pour les zones de montagne ;
- Tafilalet, plus particulièrement Aoufous, pour les zones oasiennes.

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

CONCOURS CHALLENGE CLIMAT AGRICULTURES ET FORÊTS

Premier concours international encourageant l'innovation agricole et forestière face au dérèglement climatique, organisé par l'Agence Française de Développement (AFD), le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), les Ministères français des Affaires Etrangères et de l'Agriculture et la Fondation de France dans le cadre de la COP 21.

Le programme d'optimisation de la performance énergétique des exploitations agricoles du GCAM a été sélectionné avec 11 autres projets parmi 550 candidatures. La participation à la finale de ce concours organisée en février à Paris a permis une valorisation du programme du GCAM à travers :

- Des panneaux de présentation du programme au sein du stand de l'AFD et du CIRAD au Salon International de l'Agriculture (SIA) et du Salon International du Machinisme Agricole à Paris (SIMA) ;
- Une couverture médiatique du programme et de la Fondation via sa participation à plusieurs émissions françaises et marocaines : la parution d'articles sur différents sites internet français et marocains ;
- Une intervention conjointe de Tamwil El Fellah et de la Fondation à une conférence sur le financement et la gestion des risques agricoles face au dérèglement climatique réunissant 15 institutions financières agricoles partenaires de l'AFD.





FORUM INTERNATIONAL SUR L'AGRICULTURE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La FCAMDD a été invitée à participer au Forum International sur l'Agriculture et le Changement Climatique où il a été annoncé que la position de la France est d'inclure le secteur de l'agriculture et des forêts dans les négociations internationales sur le climat.

En tant que lauréate de ce Concours, la FCAMDD a bénéficié du Campus de l'Innovation : visite de l'INRA, cours sur la mesure de l'impact socio-économique d'un projet, la mobilisation autour d'un projet, le financement d'un projet et la réplique d'un projet ainsi que des rendez-vous avec des experts.



CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE MONDIALE SUR L'AGRICULTURE CLIMATO-INTELLIGENTE

Cette conférence, visant à orienter l'agenda mondial de la recherche dans ce domaine, a sélectionné la FCAMDD, dans le cadre d'un appel à communications, pour y présenter son partenariat avec l'Agrotech Souss Massa Draa sur l'irrigation climato-intelligente par la mise en place de stations agro-météorologiques au niveau de 45 000 hectares d'agrumes. Cette expérience réussie de partenariat public-privé a été retenue car elle prouve la possibilité de développer de bonnes pratiques à grande échelle par l'utilisation des NTIC et des SMS mais également l'implication des parties (secteur public, secteur privé et les agriculteurs).

INTERVENTION DE TAMWIL EL FELLAH (TEF)

L'année 2015 a été marquée par la poursuite de la consolidation du modèle économique de Tamwil El Fellah à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Continuité du renforcement du dispositif de contrôle interne à travers la mise en place du guide de formalisation des contrôles de deuxième niveau de l'activité crédits et la signature d'une convention de partenariat avec le Contrôle Général du CAM.
- Mise en place d'une cellule de suivi du contrôle de premier niveau.
- Déploiement du système de scoring TEF.
- Elaboration et validation du manuel de mise en jeu de la garantie du Fonds de Stabilisation Prudentielle (FSP).
- Mise en place des notes d'organisation des structures de TEF.
- Renforcement des sources de financement à travers l'obtention, auprès de l'Agence Française de Développement d'une deuxième ligne de crédits, d'un montant de 20 millions d'euros avec déblocage de la 1^{ère} tranche de 10 millions d'euros.
- Lancement de l'étude du suivi d'impact socio-économique et environnemental des crédits de TEF.
- Elaboration d'un projet de convention de partenariat avec l'organisme « JAIDA », relative à l'étude du renforcement des capacités de gestion des petits agriculteurs TEF des zones oasiennes.

« FONDOS DE STABILISATION PRUDENTIELLE » (FSP)
Instauré dans le cadre de la convention de création de Tamwil El Fellah, le FSP est destiné à réduire le poids de la mission de service public du GCAM sur ses ratios prudentiels par la garantie partielle des financements octroyés par TEF (60% de l'impayé final). Les modalités de fonctionnement de ce fonds ont été fixées dans le cadre d'une convention signée en avril 2009 entre l'Etat marocain et le CAM.



ACCOMPAGNEMENT DE L'AGRICULTURE SOLIDAIRE

Le morcellement excessif des terres agricoles au Maroc constitue une contrainte majeure au développement de notre agriculture, étant donné que 70% des exploitations ont une taille inférieure à 5 hectares. Combiné à d'autres facteurs liés essentiellement au foncier, l'encadrement et l'organisation, une tranche de la population rurale se trouve exclue du financement bancaire classique. Cette situation engendre une faible utilisation des facteurs de production et une détérioration des conditions de vie de cette catégorie d'agriculteurs.

En phase avec les objectifs du Pilier II du Plan Maroc Vert, le GCAM a mis en place un dispositif dédié au financement et à l'accompagnement de ces agriculteurs à travers la création de structures de financement spécialisées (Tamwil El Fellah et Fondation ARDI) et le déploiement des plans d'action qui s'articulent autour de l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces mesures sont fondées sur les travaux et les projets conduits par la Fondation

Crédit Agricole du Maroc pour le Développement Durable et le Centre d'Etudes et Recherche du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CERCAM).

COMITÉ « FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE SOLIDAIRE »

Étant donné la nature et les besoins spécifiques des projets agricoles solidaires et structurés du pilier II du Plan Maroc Vert, émanant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, il a été décidé d'instaurer un comité dédié pour étudier les demandes de financement de cette catégorie de clientèle.

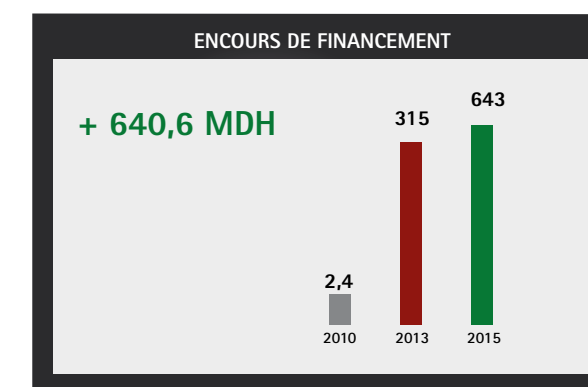
Le comité a pour mission de définir les modalités et conditions de financement de ces projets qui relèvent de la mission de service public. Les décisions du comité constitueront le cadre de référence pour instruire les demandes de crédits ainsi que leur examen par les organes de décision en vigueur.

TEF a clôturé l'exercice 2015 par des résultats encourageants, confortant ainsi son choix stratégique et réaffirmant la pertinence de son modèle économique. Le volume global des crédits attribués, à fin décembre 2015, s'élève à 1 290 millions de dirhams contre 891 millions de dirhams enregistrés en décembre 2014, soit une croissance de 44%.

La production de l'année 2015 s'est établie à près de 400 millions de dirhams, dont environ 50% sont destinés aux projets d'investissement.

La structure de la production de l'année 2015 par famille d'activités relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. Les viandes rouges occupent 31%, suivies de l'irrigation avec 21% et du maraîchage avec 18% du volume des crédits attribués.

En terme d'encours, les crédits se sont établis à environ 643 millions de dirhams au 31 décembre 2015, contre 476 millions de dirhams au titre de l'exercice précédent, soit une croissance d'environ 35%.





Au 31 décembre 2015, le portefeuille clientèle de TEF a atteint 63 489 petits agriculteurs en progression de 11 591 nouveaux clients, soit une évolution d'environ 22% par rapport à fin décembre 2014.

L'année 2015 a également enregistré le financement de 116 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 340, représentant 10 329 adhérents bénéficiaires. Le nombre de coopératives féminines accompagnées a atteint 14 pour 588 femmes adhérentes.

Le réseau de TEF s'est enrichi par l'ouverture de 6 agences au niveau des localités suivantes : Zaouiet Cheikh, Souk Sebt, Ain Taoujdate, Ouled Said, Kelâa Sraghna et Boulemane. Ces créations portent le réseau de TEF à 248 points de vente dont 39 agences dédiées.

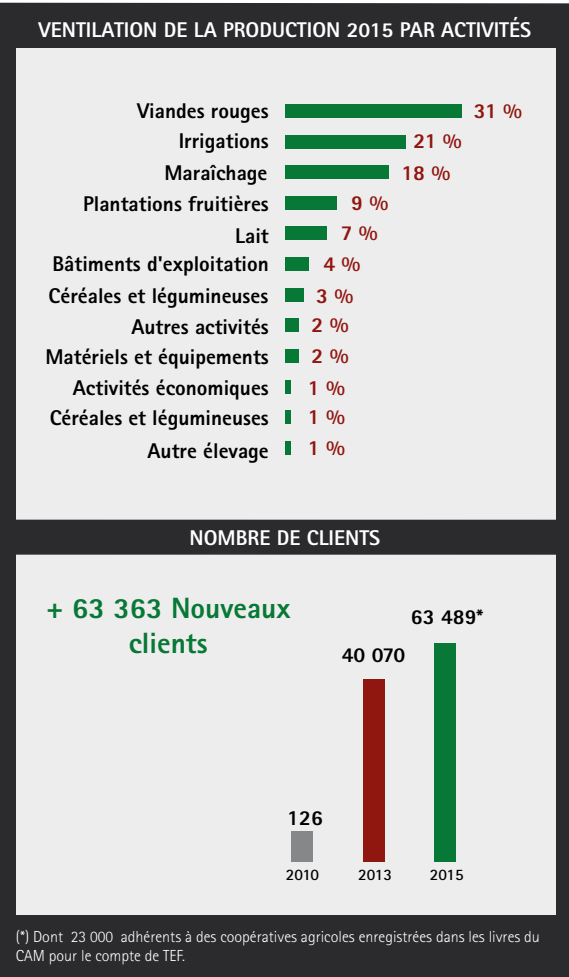
TEF a pour ambition également d'être la banque de proximité de référence notamment dans les régions rurales enclavées.

En 2015, TEF a mis en circulation 2 nouvelles agences mobiles au niveau de la région de Tiznit et de Chefchaouen.

Ainsi, le réseau de commercialisation des produits de TEF se compose à fin 2015 de :

- 39 agences dédiées.
- 202 points de vente du Crédit Agricole du Maroc.
- 7 agences mobiles.

Cette densification du réseau témoigne de la politique de proximité visant la bancarisation d'un plus grand nombre de petits agriculteurs exclus du financement bancaire.



IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DES CRÉDITS ACCORDÉS PAR TAMWIL EL FELLAH

L'étude d'impact des crédits TEF a été confiée en avril 2015, à l'Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM) avec l'appui d'une équipe de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, et en étroite collaboration avec le Centre des Etudes et de Recherches du Crédit Agricole du Maroc (CERCAM).

L'objectif recherché est d'analyser l'impact socio-économique et environnemental des crédits de TEF, ainsi que le dispositif de conseil associé, sur les exploitations et les coopératives agricoles. Elle mettra la lumière sur les emprunteurs, leur trajectoire ainsi que les résultats de l'intervention de TEF.

Des indicateurs de suivi d'impact seront définis au travers de l'étude, pour être intégrés au système d'information de TEF. Ils permettront de systématiser le suivi d'impact, et de gérer des informations permettant une évaluation continue et une amélioration régulière de la pertinence des produits et services mis à la disposition des agriculteurs.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PETITES COOPÉRATIVES AGRICOLES DE TAMWIL EL FELLAH

Le GCAM a signé un contrat avec le réseau CERFRANCE qui dispose de plus de 60 ans d'expertise dans le conseil de gestion et ce pour appuyer le projet de « Renforcement des capacités de gestion des coopératives de petits producteurs agricoles clientes de TEF ». Parmi la clientèle de la filiale TEF, les petites coopératives disposent d'un potentiel de production et de développement réel mais leurs capacités de gestion restent limitées et freinent ainsi leur croissance.

L'objectif principal de ce projet est de mettre en œuvre un programme efficient de renforcement des capacités de gestion d'un échantillon de 20 coopératives clientes de TEF et représentatives de plusieurs filières agricoles telles que le lait, l'huile d'olive, le miel, les prunes et les câpres. Le diagnostic général, puis un diagnostic approfondi, ont été élaborés en 2015. La 3^{ème} et dernière phase, programmée en 2016, consiste en l'établissement du business plan, mais également en la normalisation d'outils de calcul des résultats économiques et financiers, en des échanges d'informations entre les coopératives, en la diffusion des données et recommandations au sein de TEF et l'implication d'autres partenaires (ONCA, Associations professionnelles, ADA...) dans le suivi et la réalisation de ce projet dont la date de clôture prévisionnelle est fixée au mois de février 2017.

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE FAO SUR LE MODÈLE DE TEF

La réussite de la mission de TEF et l'originalité de son modèle économique ont suscité un grand intérêt de la part de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui a mené une mission de connaissance et d'appréhension de son organisation et de son mode fonctionnement, notamment les volets de synergie et de mutualisation de certaines fonctions avec le Groupe du Crédit Agricole du Maroc.

L'objectif de cette mission est d'acquérir les différents aspects du fonctionnement de TEF et de tirer les enseignements de sa réussite. Les axes examinés par les experts de la FAO concernent : la création de TEF, son organisation au niveau centrale et régional, les modes de soutien spécifiques accordés par l'Etat, les domaines de synergie et de mutualisation avec la banque mère, son offre crédits, ses modalités et conditions de financement...

LANCEMENT DU PROJET DE CERTIFICATION DE TEF PAR SMART CAMPAIGN

Dans le cadre du renforcement de son modèle afin de le hisser au rang des références internationales, en matière de finance agricole solidaire, TEF a lancé un projet de certification du respect des principes de la protection des clients, selon les normes SMART CAMPAIGN.

L'objectif étant d'accompagner TEF dans l'intégration des principes de la protection des clients dans sa démarche et sa communication, et l'encourager à se les approprier. Le projet de protection des clients vise à s'assurer que tous les moyens nécessaires pour protéger leurs intérêts et connaître leurs droits sont mis en place par TEF, et portés par l'ensemble de son personnel.

MISE EN FORCE DU SYSTÈME DE SCORING TEF

Dans le cadre de la refonte de sa politique de gestion du risque et son adaptation à la réglementation en la matière, TEF a déployé dans son réseau un crédit scoring permettant d'assurer une meilleure maîtrise du risque de contrepartie.

L'objectif étant l'uniformisation et l'harmonisation de l'analyse du risque, le gain de temps commercial en vue d'une meilleure connaissance de la clientèle et de l'élargissement de sa base.

En tant qu'outil d'analyse de risque, le scoring repose sur un système de notation permettant de classer la clientèle par profil de risque.



INTERVENTION DE LA FONDATION ARDI

Créée en 2006, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Œuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

En 2015, la Fondation ARDI a poursuivi son développement, conformément aux recommandations de son Conseil d'Administration et à ses orientations stratégiques.

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE
D'IMPLANTATION

Dans le cadre de la maîtrise des risques et de l'amélioration de ses indicateurs d'activité, la Fondation a entamé sa nouvelle stratégie d'implantation en milieu urbain en procédant à l'ouverture de 19 nouvelles antennes sur l'axe Kenitra-Settat et dans d'autres grandes villes du Royaume.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PILOTAGE

Formalisation de l'ensemble des procédures et des pratiques en vigueur et leur prise en charge par le SI ;
Lancement au cours du dernier trimestre d'une opération « Challenge » pour motiver les équipes et promouvoir les fonctions de crédit et de recouvrement pour la réalisation des objectifs fixés ;

Organisation d'un atelier de réflexion de 2 jours, avec la participation du top et du middle management, sur la nouvelle organisation du réseau et sur le développement de l'activité.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

En 2015, la Fondation a organisé 29 sessions de formation. Ces formations ont profité à 364 collaborateurs contre 288 collaborateurs en 2014. Le nombre total de journées

de formation a atteint en 2015 1000 J/H contre 801 J/H en 2014.

La Fondation a également participé au colloque sur la « Contribution de la Microfinance au développement humain au Maroc : bilan et perspectives » organisé par la Faculté des Sciences Juridiques et Sociales de Casablanca.

- à la formation sur la finance agricole organisée par le CMSSM et ADA Luxembourg et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;
- à la table ronde « Responsabilité Sociale et Protection des clients en Microfinance » organisée conjointement par la FNAM et le CMSSM ;
- à l'action de formation sur « l'initiation aux principes universelles de la Performance Sociale et sur les principes de base de la protection des clients » organisée par la SPTF et le CMSSM ;
- L'ensemble des Chefs de groupes ont pris part aux formations dédiées au contrôle de 2^{ème} niveau ;
- Election le 04 juin des représentants du personnel (7 délégués et 7 suppléants). La Direction a tenu 2 réunions avec les délégués ;
- Organisation de visites à la 10ème édition du SIAM pour 177 collaborateurs.

ACTIONS EN FAVEUR DES CLIENTS

- Participation des clients aux diverses rencontres régionales organisées par le CMS ainsi que les formations organisées en parallèle à ces rencontres à Berrechid, Safi, Tiznit, Chefchaouen, Casablanca et Oujda ;
- Participation marquée de nos clients dans le cadre de la 10ème édition du SIAM à Meknès ;
- Participation dans le cadre du Salon International des dattes à Erfoud et du festival des amandes à Tafraout ;
- Participation au Salon National de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Quatre clientes de la Fondation ont été primées à l'occasion de la quatrième édition du Prix National du Micro-Entrepreneur 2015 dans 3 catégories :
 - Prix spécial d'encouragement ;
 - La Micro-entreprise jeune ;
 - Microfinance et développement humain

ACTIVITÉS 2015

La production de l'année a enregistré une croissance de 5.22% en comparaison avec l'exercice 2014, en passant de 255 à 268 millions de dirhams.

Ainsi, l'enveloppe cumulée des crédits attribués à fin décembre 2015 s'élève à 2 455 millions de dirhams.

La structure de la production de l'année 2015 par nature d'activité reflète l'importance de la petite production végétale et animale, du petit commerce, suivi des services et de l'artisanat.

A fin 2015, l'encours du portefeuille de la Fondation s'est établi à 262 Millions de Dirhams contre 254 millions de dirhams au titre de l'exercice précédent enregistrant ainsi une hausse de l'ordre de 3,1%.

Le portefeuille clientèle de la Fondation ARDI a atteint 108.620 clients, contre 108.496 à fin décembre 2014.

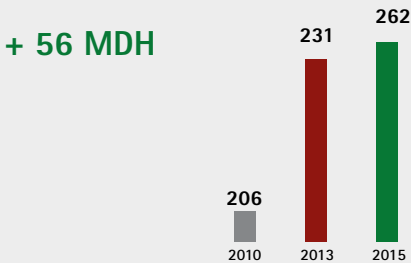
Le nombre de femmes s'élève à 43.448 (soit 40%) et 65.172 pour les hommes (soit 60%).

Quant aux jeunes de moins de 30 ans, ils représentent 30% des bénéficiaires du programme de la Fondation en 2015.

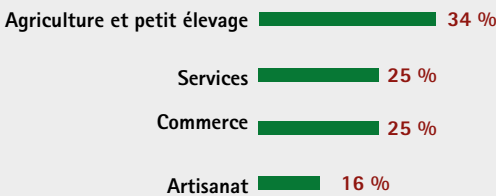
Entamant sa nouvelle stratégie d'implantation en milieu urbain, la Fondation ARDI a élargi son réseau par l'ouverture de 19 antennes supplémentaires dans des localités urbaines au cours de 2015 ce qui a porté le nombre de points de vente à 235 enregistrant ainsi une hausse de près de 6% par rapport à fin 2014.



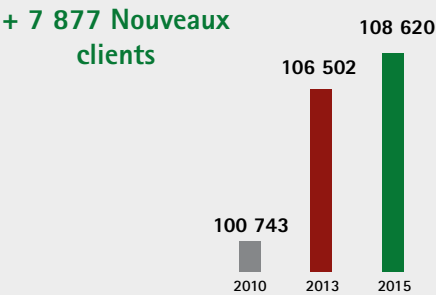
ENCOURS DE FINANCEMENT



VENTILATION DE LA PRODUCTION 2015 PAR ACTIVITÉS



NOMBRE DE CLIENTS





LE GCAM : UN PARTENAIRE ENGAGÉ DANS LA RÉUSSITE DES MANIFESTATIONS AGRICOLES ET LA PROMOTION DE L'INNOVATION

En tant qu'acteur principal du secteur agricole, le GCAM a mis en place une politique qui vise à renforcer ses partenariats et à diversifier ses canaux de communication avec les différents intervenants du secteur sur le plan national et international. Dans le cadre de cette démarche, le Groupe intervient dans un ensemble de manifestations spécialisées dans la promotion des filières agricoles, le développement durable et l'innovation des procédés techniques et des moyens d'exploitation dans le domaine de l'agriculture. Le GCAM intervient également par le biais des différentes études et analyses réalisées par son centre d'études et recherches **CERCAM**. Ces travaux sont destinés aux investisseurs nationaux et étrangers qui souhaitent tirer profit de la croissance de l'activité agricole au Maroc.

SALON & RENCONTRES

- Salon « Fruit Logistica » à Berlin.
- 1^{ères} rencontres nationales des viandes rouges à l'IAV Rabat.
- Salon « Halieutis » à Agadir.
- Salon International de l'Agroalimentaire de Paris.
- Festival des amandiers à Agadir.
- 7^{ème} édition du salon « CREMAL » à Casablanca.
- 15^{ème} Forum génie rurale à l'IAV Rabat.
- 3^{ème} édition de la « Green Growth Academy » au siège de la CGEM à Casablanca.
- Table ronde sous le thème : atouts et impacts d'une démarche globale d'efficacité énergétique, de production plus propre et de management énergétique (Casa).
- 3^{ème} édition du salon national des produits de terroir à Agadir.
- 10^{ème} édition du salon international de l'agriculture du Maroc à Meknès .
- Salon « ANUGA » à Cologne.
- Salon ECOSS (Salon National de l'Économie Sociale et Solidaire).
- DAWAJINE.
- Salon Nationale des Viandes Rouges.
- MaroCarne Et Milk (Salon international des filières viandes rouges et lait).
- Salon Régional de l'Agriculture de l'oriental à Oujda.
- Réunions de la commission « développement durable » pour la COP 21.
- Journée : « Exploitation des plantes aromatiques et médicinales au Maroc » : IAV.
- Participation à un atelier organisé par l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) à Tetouan sous le thème « Renforcement des capacités des petits pêcheurs au sujet des techniques d'élevage des moules en mer ».

2015

ÉTUDES « CERCAM »

- Analyse sur série longue des exportations agricoles marocaines.
- Étude de marché du secteur des aliments de bétail au Maroc.
- Diagnostic de la filière laitière au Maroc
- Fiche de synthèse sur le pompage solaire au Maroc (éléments techniques et financiers).
- Étude sur le potentiel de la Stévia et du Quinoa au Maroc.
- Analyse de la problématique foncière marocaine en tant que principale contrainte à l'investissement et au financement.
- Synthèse du Plan Maroc Vert et documents détaillés pour les 16 régions.
- Projet de Référentiel sectoriel et régional.
- Note de synthèse sur la fiscalité agricole.
- Synthèse de la réflexion sur l'amélioration à apporter aux systèmes de financement susceptibles de mieux soutenir le modèle de développement économique des Provinces du Sud, lancée par le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE).
- Synthèse de la réflexion sur le potentiel et les contraintes de développement de l'Oriental.
- Note de synthèse sur l'étude faite par l'AFD sur l'usage de la bonification des taux d'intérêts pour les crédits agricoles.
- Contribution du GCAM à la réflexion sur le Capital Immatériel.
- Note de synthèse sur le GCAM en tant que modèle marocain de financement de l'agriculture transposable aux pays en voie de développement.

COP 21

Dans le cadre de la participation coordonnée du secteur bancaire marocain à la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21), qui a été organisée à Paris, le GCAM a participé à une série de réunions avec le Ministère chargé de l'Environnement et le GPBM pour arrêter les modalités de la participation du GCAM avec la délégation marocaine à la COP21.





LES DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE



ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

PERFORMANCE DU GROUPE

PRODUIT NET BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2015, le produit net bancaire a enregistré une progression de 6% par rapport à 2014, pour s'établir à 3,23 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des progressions suivantes :

- la croissance de la marge d'intérêt de 4,9% par rapport à 2014, pour se situer à 2,76 Mrds Dhs à fin 2015 ;
- la hausse de la marge sur commissions de 8% pour s'établir à 364 MDH à fin 2015.

En milliers dhs	2 014	2 015	Var. (%)
MARGE D'INTERÊTS	2 632 147	2 760 173	5%
MARGE SUR COMMISSIONS	336 983	363 762	8,9%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	209 894	191 946	-8,6%
Produits des autres activités	39 830	39 302	-1,3%
Charges des autres activités	167 761	123 782	-26,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 051 093	3 231 401	6%

L'accroissement de la marge d'intérêt est lié à l'augmentation des produits d'intérêts notamment ceux relatifs aux prêts avec la clientèle qui enregistrent une hausse de 5% contre 1,5% entre 2013 et 2014. Cette évolution est principalement liée à la performance commerciale du Groupe, qui affiche une croissance de 4% de son volume de crédit, soit un encours de 66 Mrds dhs au 31 décembre 2015.

L'amélioration de la marge sur commissions est le fruit des efforts déployés par le Groupe en matière de développement de sa base clientèle conformément à son plan stratégique. En effet, en 2015, le groupe a renforcé son portefeuille clients de près de 350 000 nouveaux comptes ramenant ainsi le nombre total à 1,6 million de clients.

L'exercice 2015 a été marqué par le recul du résultat des opérations de marché qui est réalisé en grande partie par le CAM, cette diminution est liée à la baisse de la plus-value sur titres de placement qui s'établit à 169 MDH en 2015 contre 251 MDH en 2014.

Le Crédit Agricole du Maroc est le principal contributeur au PNB du Groupe (96%), suivi de la Fondation ARDI et de Tamwil El Fellah avec une part de 4%.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Compte tenu de l'évolution du PNB, le Groupe affiche en 2015 un résultat brut d'exploitation de 1,4 Mrds dhs, en augmentation de 6% par rapport à l'exercice 2014, contre une baisse de 1,5% enregistrée entre 2013 et 2014. Il est à noter par ailleurs que le Groupe poursuit sa politique d'extension du réseau qui continue de s'étoffer avec l'ouverture de 58 nouvelles agences en 2015.

Le coefficient d'exploitation de l'exercice ressort à 48%.

COÛT DU RISQUE

En milliers dhs	2 014	2 015
Dotations aux provisions	- 1 104 026	- 1 576 822
Reprises de provisions	995 449	1 180 982
Variation des provisions	- 444 503	- 225 439
COÛT DU RISQUE	- 553 081	- 621 280

Au titre l'exercice 2015, les dotations aux provisions ont enregistré une augmentation de 43% à 1,57 Mrds Dhs. En tenant compte des reprises de provisions qui ont évolué de 19%, la charge de risque relative au même exercice s'élève à 621 MDH.

Le coût du risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le niveau enregistré par la Banque. La contribution des filiales reste faible.

A fin 2015, le taux de contentialité et le taux de couverture ressortent respectivement à 8,38% et 58,16%.

RÉSULTAT NET

Le Groupe CAM affiche en 2015 un Résultat Net consolidé de 547 MDH en progression de 5% par rapport à 2014.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Le résultat net part du groupe s'élève à 541 MDH, en progression de 5,37% par rapport à l'exercice antérieur.

La répartition du RPNG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec 336 MDH.



ACTIVITÉS DU GROUPE

TOTAL BILAN

Au terme de l'exercice 2015, le total bilan du Groupe s'élève à 89,3 Mrds Dhs en hausse de 6% par rapport à l'exercice antérieur.

Cette évolution est liée essentiellement à l'augmentation de l'encours des :

- Prêts et créances nets sur la clientèle de 4% (+2,4 Mrds Dhs)
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de 89% (+1 Mrd Dhs)

Du côté du passif, les principales augmentations ont concerné :

- Les dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés (+11%/+937 MDH)
- Les Dettes envers la clientèle (+5% / 2,9 Mrds Dhs)
- les Dettes subordonnées (+64% / + 633 MDH)

Par ailleurs, les titres de créance émis ont connu une baisse de 11,45% pour s'établir à 5,35 Mrds Dhs.

EMPLOIS

A fin décembre 2015, l'encours des créances s'est établi à 66 Mrds Dhs, soit une hausse de 5,37% par rapport à fin 2014.

Cette évolution s'explique essentiellement par :

La hausse des créances sur la clientèle de 3,84% à près de 63,9 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à :

- la progression des prêts consentis à la clientèle de 2,74% à près de 58,6 Mrds Dhs contre 57 Mrds Dhs en 2014 ;
- L'augmentation des comptes ordinaires débiteurs de 15,09% s'affichant ainsi à 8,6 Mrds Dhs en 2015 contre 7,5 Mrds Dhs en 2014.

L'augmentation des créances sur les établissements de crédits de 88,83%, s'affichant ainsi à 2,1 Mrds Dhs contre 1,1 Mrds Dhs en 2014. Cette variation est due à :

- Une augmentation de 55,5% des comptes à vue qui passent de 116 MDH en 2014 à 180 MDH en 2015 ;
- Une hausse de 92,62% des prêts qui passent de 1 Mrds Dhs en 2014 à 2 Mrds Dhs en 2015.



RESSOURCES

Au terme de l'exercice 2015, l'encours total des dépôts consolidés en normes IFRS a atteint 73,5 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 5,52% par rapport à 2014.

Cette évolution résulte principalement de :

La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 4,75% à près de 64,1 Mrds Dhs à fin 2015. Cette évolution est essentiellement liée à :

- La croissance des comptes ordinaires créditeurs de 7,67% (+1 969 MDH)
- La hausse des autres dettes envers la clientèle de 60,76% (+1 200 MDH)
- L'augmentation de l'encours des comptes d'épargne de 8,90% (+ 804 MDH)

La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 11,12% à près de 9,4 Mrds Dhs à fin 2015. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de 57,25% des emprunts (+2 231 MDH).

RATIO DE TRANSFORMATION

En milliers Dhs	2 014	2 015
Créances brutes sur la clientèle	64 464 078	67 152 974
Dépôts de la clientèle	61 179 716	64 084 707
RATIO DE TRANSFORMATION	105,37%	104,79%

Au terme de l'exercice 2015, le taux de transformation ressort à 104,79%, en léger recul (-0,58 pts) par rapport à l'exercice antérieur.

PORTEFEUILLE TITRES

A fin 2015, les actifs financiers à valeur de marché par résultat on augmenté de 29,43% s'établissant à 25 MDH. Les actifs financiers disponibles à la vente ont, quant à eux, baissé de 7,18% à 7,26 Mrds Dhs. Ceci est dû principalement à la baisse des actions et autres titres à revenu variable de 20,82% par rapport à fin décembre 2014.

FONDS PROPRES ET ASSIMILÉS

Afin 2015, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 8,25 Mrds Dhs en évolution de 16,43% par rapport à décembre 2014. Cette variation s'explique principalement par la progression des dettes subordonnées de 63,60% suite à l'émission d'Obligations Subordonnées pour un montant global de 900 MDH par le CAM en novembre 2015, et l'amortissement des Ex Bons CNCA pour un total de 300 MDH sur le même mois.

Le tableau de passage des capitaux propres du GCAM fait ressortir les principales évolutions suivantes :

- Une augmentation du capital qui passe de 3,6 Mrds Dhs à 4,2 Mrds Dhs, principalement due à l'incorporation des écarts de réévaluation ;
- Une hausse des réserves et résultats consolidés de 303 MDH ;
- Une augmentation des capitaux propres du Groupe de 492 MDH s'expliquant principalement par l'augmentation de capital du CAM et le résultat consolidé réalisé

SOLVABILITÉ DU GROUPE

En %	Limite	2015
Ratio de fonds propres de base	9%	9,6%
Ratio de solvabilité	12%	12,2%

Au 31 décembre 2015, GCAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité en enregistrant un ratio de solvabilité de 12,2% et un ratio de fonds propres de base de 9,6%.



ÉTATS FINANCIERS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

• Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1. 1. PROVISIONS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.10. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

- les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.
- Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- les indemnités de fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

2.11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

1.12. ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.



Les options retenues

Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'IAS 21.

- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

1.11. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Les options retenues

Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le Groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

2.14. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié.

- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux-ci sont détenus pour leur quasi-totalité depuis plus d'un an.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

3. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2015, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

3.11. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3.12. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à échéance) et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.11. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle

conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- Total bilan de la filiale : > 1,5% du total bilan de la société mère.
- Situation nette de la filiale : > 1,5% de la situation nette de la société mère.
- Produits bancaires de la filiale : > 1,5% des produits bancaires de la société mère.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	60%	60%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	60%	60%	IG

L'entité ad-hoc Ardi est incluse dans le périmètre de consolidation selon la SIC 12.

Au 31 décembre 2015, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

Sont exclus du périmètre, les titres de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-avant. Il s'agit de : Haliopolis, AgroConcept, et AgramInvest.

L'entité GCAM Doc, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été également exclue du périmètre de consolidation.

3.11.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

(a) Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et

(b) Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

4.11.1. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.

4.11.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.



Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

4.11.3. TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories, définies en fonction de l'intention de gestion :

– Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Affectation par nature ou sur option)

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations, et n'admet aucun transfert ultérieur : ni en provenance d'autre portefeuille ni à destination d'autre portefeuille.

– Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

– Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

– Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, les réévaluations seront portées au compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Maroc utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 50 % au moins de sa valeur sur une période de 12 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, et perspectives à court terme.

Pour les instruments de dette, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration ultérieure, dans les comptes des capitaux propres (OCI).

4.12. ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'émission.

Les crédits sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts

et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses affectées d'indice de dépréciation individuellement significatif.
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure l'existence d'un risque avéré ;
- existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le déclassement en « crédits en souffrance » (CES) a été retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation au sens des normes IFRS. Ce déclassement intervient lorsque le crédit présente 3 impayés ; il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires marocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au T.I.E d'origine.

Créances dépréciées sur une base collective

La méthodologie d'évaluation collective des dépréciations consiste en le regroupement des créances (autres que celles ayant servies de base pour la détermination de la provision individuelle) par catégories sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débiteur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cette évaluation permet de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque.

4.13. Dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée

en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Maroc retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi



que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

4.14. PROVISIONS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.10. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- **les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

2.11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

2.12. ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'IAS 21.
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.13. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Les options retenues

Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

2.14. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié.
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux-ci sont détenus pour leur quasi-totalité depuis plus d'un an.

2.15. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.





BILAN IFRS

en milliers de dh		
ACTIF IFRS (En KDH)	31/12/15	31/12/14
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 356 670	1 914 829
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 163	19 441
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	7 138 551	7 724 959
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2 137 242	1 131 828
Prêts et créances sur la clientèle	63 878 076	61 557 837
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 359 088	6 433 002
Actifs d'impôt exigible	191 355	41 781
Actifs d'impôt différé	182 133	135 053
Comptes de régularisation et autres actifs	1 362 032	1 111 194
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence		13 207
Immeubles de placement	2 297 969	1 098 249
Immobilisations corporelles	2 971 062	2 903 398
Immobilisations incorporelles	81 191	91 380
Ecarts d'acquisition	305 135	302 522
TOTAL ACTIF IFRS	89 285 667	84 478 680

en milliers de dh		
PASSIF IFRS (En KDH)	31/12/15	31/12/14
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25 548	130 006
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 366 275	8 429 219
Dettes envers la clientèle	64 084 707	61 179 716
Dettes représentées par un titre		6 041 511
Titres de créance émis	5 349 675	6 041 511
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	87 572	198 546
Passifs d'impôt différé	696 864	504 624
Comptes de régularisation et autres passifs	1 108 424	597 694
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	317 778	312 705
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	47 593	15 488
Dettes subordonnées	1 628 989	995 703
Capital et réserves liées	5 675 853	5 479 816
Réserves consolidées	335 913	51 101
- Part du groupe	253 751	-22 049
- Part des minoritaires	82 162	73 151
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	13 865	20 920
Résultat net de l'exercice	546 612	521 630
- Part du groupe	540 601	513 016
- Part des minoritaires	6 010	8 614
TOTAL PASSIF IFRS	89 285 667	84 478 680

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉS

en milliers de dh		
(En KDH)	31/12/15	31/12/14
Intérêts et produits assimilés	4 626 008	4 409 698
Intérêts et charges assimilés	-1 865 835	-1 777 551
MARGE D'INTERÊTS	2 760 173	2 632 147
Commissions perçues	364 672	337 068
Commissions servies	-910	-85
MARGE SUR COMMISSIONS	363 762	336 983
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	47 447	-34 369
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	144 498	244 263
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	191 946	209 894
Produits des autres activités	39 302	39 830
Charges des autres activités	-123 782	-167 761
PRODUIT NET BANCAIRE	3 231 401	3 051 093
Charges générales d'exploitation	-1 551 423	-1 449 370
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-257 803	-257 244
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 422 176	1 344 479
COUT DU RISQUE	-621 212	-553 081
RESULTAT D'EXPLOITATION	800 963	791 399
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-7 933	265
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2 277	-86 255
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	790 754	705 408
Impôts sur les bénéfices	-244 143	-183 778
RESULTAT NET	546 611	521 630
Résultat hors groupe	6 010	8 614
RESULTAT NET PART DU GROUPE	540 601	513 016
Résultat dilué par action (en dirham)	13	13

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh		
(En KDH)	31/12/15	31/12/14
Résultat net	546 611	521 630
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	28 482	29 293
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-14 618	-8 373
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13 865	20 920
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	560 476	542 550
Part du groupe	554 466	533 936
Part des minoritaires	6 010	8 614



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2014	3 638 249	1 841 568		490 968	20 920	5 991 704	81 764	6 073 469
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2014 corrigés	3 638 249	1 841 568		490 968	20 920	5 991 704	81 764	6 073 469
Opérations sur capital	589 428					589 428		589 428
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				540 601		540 601	6 010	546 612
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)		-403 391		-91 909		-495 301	398	-494 902
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-145 308	-7 056	-152 363		-152 363
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)		-403 391		-237 217	-7 056	-647 664	398	-647 266
Variation de périmètre	10 000					10 000		10 000
Capitaux propres clôture 2015	4 237 677	1 438 177		794 352	13 865	6 484 070	88 173	6 572 242

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15	31/12/14
Résultat avant impôts	410 665	623 673
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	972 903	402 713
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 747 764	-406 334
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-364 195	620 052
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	130 283	-613 717
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	675 752	-97 430
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	441 841	-91 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 914 829	2 005 924
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 356 670	1 914 829
Variation de la trésorerie nette	441 841	(91 095)

MARGE D'INTÉRÊTS

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15			30/06/14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 326 146	- 1 381 557	2 944 589	2 048 888	- 600 627	1 448 261
Comptes et prêts/emprunts	4 326 146	- 1 381 557	2 944 589	2 048 888	- 600 627	1 448 261
Opérations de pensions						
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	20 275	-263 310	-243 035	15 434	- 179 837	- 164 402
Comptes et prêts/emprunts	2 162	-97 412	-95 250	1 437	- 47 111	- 45 674
Opérations de pensions	18 113	-165 898	-147 785	13 997	- 132 726	- 118 729
Emprunts émis par le Groupe		-215 933	-215 933	-	- 130 648	- 130 648
Instruments de couverture de résultats futurs	12		12			
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	4 988	- 4 988		- 7 530	7 530	-
Portefeuille de transactions	511	- 46	465			
Titres à revenu fixe	511	- 46	465			
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	39 119		39 119	12 952		12 952
Actifs détenus jusqu'à échéance	234 957		234 957	115 628		115 628
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 626 008	- 1 865 835	2 760 173	2 185 372	- 903 581	1 281 791

MARGE SUR COMMISSIONS

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15			30/06/14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	340 136	- 910	339 227	149 886	- 85	149 801
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	338 968	- 910	338 058	149 100	- 85	149 015
sur titres de change	1 168		1 168	786	-	786
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	24 536		24 536			
Produits nets de gestion d'OPCVM				11 738	-	11 738
Produits nets sur moyen de paiement	24 536		24 536			
Assurance				11 738	-	11 738
Autres						
Produits nets de commissions	364 672	- 910	363 762	161 624	- 85	161 539



GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15			30/06/14		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe						
Titres à revenu variable						
Instruments financiers dérivés	47 447		47 447	47 447	-	-21 476
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	47 447		47 447	47 447		-21 476

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15	30/06/14
Titres à revenu fixe	171 245	79 797
Plus ou moins values de cession	171 245	79 797
Actions et autres titres à revenu variable	-26 747	7 272
Produits de dividendes	- 3 947	7 054
Charges de dépréciation	-22 799	218
Plus-values nettes de cession		
TOTAL	144 498	87 069

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15			30/06/14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	39 302	-123 782	-84 480	39 830	-167 761	-127 931
Total net des produits et charges des autres activités	39 302	-123 782	-84 480	39 830	-167 761	-127 931

COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15	30/06/14
Dotations aux provisions	- 1 576 822	- 499 298
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 1 104 696	- 493 465
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	- 1 120	- 560
Provisions engagements par signature	- 9 177	-
Autres provisions pour risques et charges	- 461 830	- 5 273
Reprises de provisions	1 181 049	567 907
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	724 800	217 821
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-
Reprises de provisions engagements par signature		-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	456 249	350 085
Variation des provisions	- 395 773	68 608
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 182 469	- 72 850
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 118 510	- 257 587
Décote sur les produits restructurés		-
Récupérations sur prêts et créances amorties	75 539	47 136
Pertes sur engagement par signature		-
Autres pertes		-
Coût du risque	- 621 212	- 214 692

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15	30/06/14
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 56 751	39 161
Plus-values de cession		
Moins-value de cession	- 56 751	39 161
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Autres	54 474	- 121 947
Gains ou pertes sur autres actifs	- 2 277	- 82 786



IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh

	31/12/15	31/12/14
Impôts courants	191 355	41 781
Impôts différés	182 133	135 053
Actifs d'impôts courants et différés	373 488	176 835
Impôts courants	87 572	198 546
Impôts différés	696 864	504 624
Passifs d'impôts courants et différés	784 437	703 170

en milliers de dh

	31/12/15	31/12/14
Charge d'impôts courants	80 779	189 510
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	- 163 364	5 967
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	- 82 585	195 477

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

(En KDH)	31/12/15			31/12/14		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables Obligations	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension			-			-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction	-	25 163	25 163	-	19 441	19 441
Instruments dérivés de cours de change		25 163	25 163		19 441	19 441
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	25 163	25 163	-	19 441	19 441
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert			-			-
Opérations de pension			-			-
Emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	-	25 548	25 548	-	130 006	130 006
Instruments dérivés de cours de change		25 548	25 548		130 006	130 006
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	25 548	25 548	-	130 006	130 006

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE

en milliers de dh

En KDH	31/12/15	31/12/14
Titres de créance négociables	1 183 373	258 701
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	1 170 013	196 904
Autres titres de créance négociables	13 360	61 797
Obligations	- 47 746	- 172 719
Obligations d'Etat	-	-
Autres Obligations	- 47 746	- 172 719
Actions et autres titres à revenu variable	6 128 999	7 740 231
dont titres cotés	5 815 267	7 423 207
dont titres non cotés	313 732	317 024
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	7 264 626	7 826 213
dont gains et pertes latents	28 482	29 293
dont titres à revenu fixe	7 293 108	7 855 506
dont titres prêtés	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	- 126 075	- 101 254
Titres à revenu fixe	- 72 489	- 33 406
Titres à revenu variable	- 53 586	- 67 848
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	7 138 551	7 724 959
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations		

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/15	31/12/14
Comptes à vue	179 791	115 619
Prêts	1 957 451	1 016 209
Opérations de pension		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	2 137 242	1 131 828
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	2 137 242	1 131 828

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/15	31/12/14
Comptes à vue	337 418	94 105
Emprunts	6 127 856	3 896 784
opérations de pension	2 901 002	4 438 330
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	9 366 275	8 429 219



VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliers de dh		
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	31/12/15	31/12/14
secteur public	9 703 695	6 138 270
entreprises financières	4 933 082	4 513 751
entreprises non financières	8 145 921	6 245 438
autres clientèle	41 302 010	44 282 256
Total en principal	64 084 707	61 179 716
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	64 084 707	61 179 716

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	31/12/15	31/12/14
Maroc	64 084 707	61 179 716
CIB		
AFRIQUE		
EUROPE		
Total en principal	64 084 707	61 179 716
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	64 084 707	61 179 716

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh		
EN KDH	31/12/15	31/12/14
Autres dettes représentées par un titre	5 349 675	
titres de créances négociables	5 349 675	
emprunts obligataires		
parts sociales		
Dettes subordonnées	1 628 989	995 703
Emprunt subordonnés	1 628 989	995 703
à durée déterminée	1 628 989	995 703
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Total	664 978 6	703 995

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

en milliers de dh		
EN KDH	31/12/15	31/12/14
Titres de créance négociables	6 359 088	6 433 002
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6 359 088	6 433 002
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE	6 359 088	6 433 002



Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires du
Crédit Agricole du Maroc
Rabat

COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II
100 20 Casablanca
Maroc

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 6 572 200 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 546 569.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78
Fawzi BRITEL
Associé

Coopers Audit Maroc S.A

COOPERS AUDIT MAROC
83, Avenue Hassan II
Casablanca
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit à travers une matrice de passage entre le plan PCB et PCEC.

1.2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- Créances en souffrance sur la clientèle
- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:
- * 20 % pour les créances pré-douteuses,
- * 50 % pour les créances douteuses,
- * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).
- Au 31 décembre 2008, l'analyse des créances en souffrance assorties de garanties hypothécaires devant faire l'objet de la décote prévue par l'article N°22 de la circulaire N° 19/G/2002 de BAM a fait ressortir que:
- Une première partie des créances analysées antérieures à 2002 a donné lieu à un provisionnement intégral pour un montant de 340 MDH constaté en 2008,
- Le reliquat de ces créances susvisées fera l'objet d'un étalement linéaire de la décote entre 2009 et 2011.

1.3 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.4 PORTEFEUILLES DE TITRES

1.4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des etablissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.4.2 TITRES DE PLACEMENT

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservé jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.4.3 TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.4.4 TITRES DE PARTICIPATION

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions

préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:

- Titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.4.5 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.5 LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.6. LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.7. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

LES DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE



Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation	20ans
Mobilier de bureau	10ans
Matériel informatique	5ans
Matériel roulant	5ans
Agencements, aménagements et installations	5ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

1.8 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.9 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.10 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.



BILAN

en milliers de dh		
ACTIF (En KDH)	31/12/15	31/12/14
.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 355 323	1 914 156
.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 123 017	1 123 228
. A vue	165 380	115 619
. A terme	1 957 637	1 007 609
.Créances sur la clientèle	62 532 631	60 585 976
. Crédits de trésorerie et à la consommation	22 895 889	22 614 266
. Crédits à l'équipement	17 336 598	16 878 287
. Crédits immobiliers	15 810 017	16 081 121
. Autres crédits	6 490 127	5 012 302
.Créances acquises par affacturage		
.Titres de transaction et de placement	7 013 526	7 636 735
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 170 013	196 904
. Autres titres de créance	202 444	101 385
. Titres de propriété	5 641 068	7 338 447
.Autres actifs	3 944 192	2 353 919
.Titres d'investissement	6 322 573	6 378 980
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 322 573	6 378 980
. Autres titres de créance		
.Titres de participation et emplois assimilés	375 957	357 943
.Créances subordonnées	1 400	1 400
.Immobilisations données en crédit-bail et en location		
.Immobilisations incorporelles	373 214	387 012
.Immobilisations corporelles	2 089 340	2 270 715
TOTAL ACTIF	87 131 174	83 010 063

en milliers de dh		
PASSIF (En KDH)	31/12/15	31/12/14
.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux.		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 053 452	7 477 039
. A vue	381 993	132 872
. A terme	7 671 459	7 344 166
.Dépôts de la clientèle	64 085 301	61 193 799
. Comptes à vue créditeurs	29 347 113	25 716 189
. Comptes d'épargne	9 885 022	9 096 226
. Dépôts à terme	23 467 271	24 510 287
. Autres comptes créditeurs	1 385 895	1 871 097
.Titres de créance émis	5 349 675	6 041 511
. Titres de créance négociables	5 349 675	6 041 511
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance		
.Autres passifs	1 075 917	971 188
.Provisions pour risques et charges	912 384	656 774
.Provisions réglementées		
.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157
.Dettes subordonnées	1 526 221	924 079
.Ecart de réévaluation		409 428
.Réserves et primes liées au capital	1 455 506	1 443 120
.Capital	4 227 677	3 818 248
.Actionnaires.Capital non versé (-)		-180 000
.Report à nouveau (+/-)	101 696	-588 192
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		405 562
.Résultat net de l'exercice (+/-)	336 188	430 350
TOTAL PASSIF	87 131 174	83 010 063

HORS BILAN

en milliers de dh		
(En KDH)	31/12/15	31/12/14
ENGAGEMENTS DONNES	4 658 123	3 547 315
1.Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2.Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 555 850	1 212 312
3.Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	917 440	663 280
4.Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	2 184 833	1 671 723
5.Titres achetés à réméré		
6.Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	560 699	
7.Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8.Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	560 699	
9.Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10.Titres vendus à réméré		
11.Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh		
	31/12/15	31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 090 281	5 006 333
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	20 282	27 931
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 189 082	4 024 898
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	274 076	257 593
Produits sur titres de propriété	9 873	17 274
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Commissions sur prestations de service	350 306	328 486
Autres produits bancaires	246 661	350 151
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 024 109	2 046 245
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	259 772	302 388
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 360 035	1 236 975
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	215 933	228 791
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location		
Autres charges bancaires	188 369	278 091
PRODUIT NET BANCAIRE	3 066 172	2 960 088
Produits d' exploitation non bancaire	227 051	574
Charges d' exploitation non bancaire	52 253	41 000
CHARGES GENERALES D ' EXPLOITATION	1 624 096	1 530 624
Charges de personnel	975 631	919 646
Impôts et taxes	30 616	30 683
Charges externes	389 868	362 973
Autres charges générales d'exploitation	51 138	45 302
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	176 844	172 020
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 815 853	1 584 149
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 089 607	984 764
Pertes sur créances irrécouvrables	275 846	474 312
Autres dotations aux provisions	450 400	125 073
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	759 551	979 677
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	496 610	807 846
Récupérations sur créances amorties	73 695	57 740
Autres reprises de provisions	189 247	114 091
RESULTAT COURANT	560 572	784 566
Produits non courants	19 923	18 567
Charges non courantes	163 928	183 283
RESULTAT AVANT IMPOTS	416 568	619 850
Impôts sur les résultats	80 380	189 500
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	336 188	430 350



ETAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I – TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/15	31/12/14
+ Intérêts et produits assimilés	4 483 441	4 310 421
- Intérêts et charges assimilées	1 835 740	1 768 154
MARGE D'INTERET	2 647 701	2 542 267
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION		
+ Commissions perçues	350 306	328 486
- Commissions servies	910	85
MARGE SUR COMMISSIONS	349 396	328 401
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	-296	-681
+ Résultat des opérations sur titres de placement	130 232	249 004
+ Résultat des opérations de change	47 447	-22 371
+ Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	177 383	225 952
+ Divers autres produits bancaires	9 873	17 274
- Diverses autres charges bancaires	118 182	153 806
PRODUIT NET BANCAIRE	3 066 172	2 960 088
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	19 323	-15 483
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	224 826	574
- Autres charges d'exploitation non bancaire	52 253	41 000
- Charges générales d'exploitation	1 624 096	1 530 624
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 633 972	1 373 555
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	795 149	593 490
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	278 251	-4 501
RESULTAT COURANT	560 572	784 566
RESULTAT NON COURANT	-144 004	-164 716
- Impôts sur les résultats	80 380	189 500
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	336 188	430 350
II – CAPACITE D 'AUTOFINANCEMENT	31/12/15	31/12/14
+ Resultat net de l'exercice	336 188	430 350
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des Immobilisations incorporelles et corporelles	176 844	172 020
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des Immobilisations financières	504	17 440
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	356 000	102 491
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes	18 007	14 800
- Reprises de provisions	170 601	85 000
- Plus-values de cession sur immobilisations incorp & corporell	205 556	165
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorpo & corpor		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	2 226	
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ Capacité d'autofinancement	509 160	651 935
- Bénéfices distribués	133 639	
+ AUTOFINANCEMENT	375 521	651 935

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31/12/15	31/12/14
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges Variation de :	567 126	644 049
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-994 306	-29 919
III.Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	-427 181	614 131
IV.Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	219 845	-504 928
V.Flux de Trésorerie Nets Proveant des activités de Financement	648 503	-190 159
VI.Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	441 167	-80 957
VII.Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 914 156	1 995 113
VIII.Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 355 323	1 914 156

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

CAPITAUX PROPRES	31/12/15	31/12/14
Ecart de réévaluation		409 428
Rserve et primes liées au capital	1 455 506	1 443 120
Réserve légale	12 386	
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 443 120	1 443 120
Capital	4 227 677	3 638 248
Capital appelé	4 227 677	3 818 248
Capital non appelé		-180 000
Report à nouveau (+/-)	101 696	-588 192
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		405 562
Résultat net de l'exercice (+/-)	336 188	430 350
TOTAL	6 121 066	5 738 517

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/15	31/12/14
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	4 272 906	3 667 100
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	120 353	120 353
Créances sur la clientèle	3 691 434	3 108 047
Titres de placement	72 489	33 406
Titres de participation et emplois assimilés	31 336	47 314
Titres d'investissement	4 328	5 448
Immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres actifs	352 965	352 531
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	912 384	656 774
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	9 177	
Provisions pour risques de change	17 593	22 580
Provisions pour risques généraux	817 000	514 000
Provisions pour autres risques et charges	68 615	120 194
Provisions réglementées		
TOTAL GENERAL	5 185 291	4 323 873



CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/15
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 450 538		11 157	154 222	1 615 916
VALEURS RECUES EN PENSION		505 954			505 954
- au jour le jour					
- à terme		505 954			505 954
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE	1 423 400				1 423 400
- au jour le jour					
- à terme		1 423 400			1 423 400
PRETS FINANCIERS			22 518		22 518
AUTRES CREANCES		4 709			4 709
INTERETS COURUS A RECEVOIR	497		1 058		1 555
CREANCES EN SOUFFRANCE					
TOTAL	1 451 035	1 934 063	34 732	154 222	3 574 052

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
CREDITS DE TRESORERIE	466 704	801 182	12 389 100	6 547 098	20 204 084
- Comptes à vue débiteurs	463 766	151 182	4 716 675	2 252 485	7 584 108
- Créances commerciales sur le maroc	2 438		860 358	154 612	1 017 408
- Crédits à l'exportation			189 297	45 439	234 736
- Autres crédits de trésorerie	500	650 000	6 622 770	4 094 562	11 367 832
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 121 676	2 121 676
CREDITS A L'EQUIPEMENT	591 567		7 502 257	8 417 325	16 511 149
CREDITS IMMOBILIERS			7 443 828	8 080 371	15 524 199
AUTRES CREDITS			766 447	3 816 444	4 582 891
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE					
INTERETS COURUS A RECEVOIR				1 681 396	1 681 396
CREANCES EN SOUFFRANCE				1 907 237	1 907 237
- Créances pré-douteuses					
- Créances douteuses					
- Créances compromises					
TOTAL	1 058 271	801 182	28 101 632	32 571 546	62 532 631

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro Industrie	160 000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66 800	0,01%		8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,2%		100	
SOGETA	Agriculture	300	0,0%		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,4%	311		65
Société Laitière Centrale du Nord	Agro Industrie	50 000	0,4%		197	
FRUMAT	Agro Industrie				14 499	
HOLDAGRO	Agro Industrie	36 376	99,7%	36 251		
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	9,9%	99		
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,0%	125 000		
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,0%	14 200		
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,7%	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,2%	7 386	1 396	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,9%	5 297	3 368	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,0%	180		
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,2%	6 981	3 769	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,5%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500		
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,3%	340		48
SMAEX	Assurance	37 450	0,5%	356		
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,0%	50 000		
CAM GESTION	Gestion d'actifs	11 600	100,0%	11 600		
MSIN	Société de bourse	10 000	60,0%	6 057	1 693	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,9%	59		
INTERBANK	Service	11 500	18,0%	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,8%	1 795		
SWIFT	Service			23		
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,2%	10 000		4 000
SONADAC	Aménagement	589 904	2,8%	16 565		
AFREXIMBANK	Banque	7 429 275	0,12%	4 727		
GCAMDOC	Archivage	10 000	100,0%	10 000		
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	272 139	12%	1 800	6 006	
Dotations diverses				57 179		
TOTAL				375 957	31 336	4 113

en milliers de dh										
Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties / Reclassements	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	679 407	21 090			700 496	292 395	34 887		327 282	373 214
- Droit au bail	13 959	3 350			17 309	913	1 671		2 584	14 725
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	665 448	17 740			683 187	291 482	33 216		324 697	358 490
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 781 674	174 147	323 119		3 632 702	1 510 960	162 805	130 403	1 543 362	2 089 340
- Immeubles d'exploitation	1 623 558	26 598	218 612	7 985	1 439 529	327 211	37 537	44 290	320 458	1 119 071
. Terrain d'exploitation	463 073		79 007	-10 526	373 540					373 540
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 156 871	26 598	139 605	18 511	1 062 375	327 211	37 537	44 290	320 458	741 917
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614				3 614					3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	754 233	46 083	42 100		758 215	594 666	42 721	42 100	595 286	162 929
. Mobilier et Matériel de bureau d'exploitation	253 269	24 535	20 250		257 554	199 768	12 003	20 250	191 520	66 033
. Matériel Informatique	381 132	19 082	7 415		392 799	342 784	16 051	7 415	351 420	41 379
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	74 551		10 646		63 905	19 470	11 454	10 646	20 278	43 627
. Autres matériels d'exploitation	45 282	2 465	3 789		43 958	32 644	3 212	3 789	32 067	11 890
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	769 248	52 770	7 241	9 133	823 911	465 487	64 541	3 214	526 815	297 096
- Immobilisations corporelles hors exploitation	571 732	35 804	55 166	27 645	580 014	123 595	18 007	40 799	100 803	479 211
. Terrains hors exploitation	39 328		7 500		31 828					31 828
. Immeubles hors exploitation	430 544	23 222	31 980	27 645	449 430	76 029	9 074	27 387	57 716	391 714
. Mobiliers et matériel hors exploitation	38 670	4 538	3 125		40 083	22 139	2 908	3 125	21 922	18 161
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	63 189	8 044	12 560		58 673	25 428	6 025	10 287	21 165	37 508
- Immobilisations en cours	62 903	12 892	-44 762		31 033					31 033
TOTAL	4 461 081	195 237	323 119		4 333 198	1 803 355	197 692	130 403	1 870 644	2 462 555

LES DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE



PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	281 064	85 373	195 692	398 300	202 608
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU , Matériel d'exploitation, matériel informatique	11 019	11 019		310	310
MATERIEL ROULANT DE SERVICE RATTACHE A L EXPLOITATION	10 646	10 646		2 406	2 406
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU ET AUTRES MATERIEL D'EXPLOITATION	17 853	17 853		188	188
MATERIEL INFORMATIQUE	5 707	5 707		44	44
TOTAL	326 290	130 598	195 692	401 247	205 556

VALEURS ET SÛRETÉS RECUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	2 543 240	2 543 240	
TOTAL	2 543 240	2 543 240	

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 442 878	4 442 878	
TOTAL	4 442 878	4 442 878	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh				
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
5	4 878 238	4 979 493	48 538	

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh			
Montant du capital	4 227 677		
Montant du capital social souscrit et non appelé	(180 000)		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
Etat Marocain	28 716 408	31 780 465	75,2%
MAMDA	1 869 350	3 134 311	7,4%
MCMA	1 869 350	3 134 311	7,4%
CDG	3 818 250	4 227 678	10,0%
ATLANTA	954 562		
SANAD	954 562		
TOTAL	38 182 483	42 276 765	100%



AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

en milliers de dh

MONTANT		MONTANT	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision du 04 Mai 2015			
Report à nouveau	-588 192	Réserve légale	12 386
Résultats nets en instance d'affectation	405 562	Dividendes	133 639
Résultat net de l'exercice	430 350	Report à nouveau	101 696
Prélèvement sur les bénéfices		Résultats nets en instance d'affectation	
Autres prélèvements			
TOTAL A	247 720	TOTAL B	247 720

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS

- Date de clôture (1)	31/12/15
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	17/03/16
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

		INDICATIONS DES EVENEMENTS
DATES	- Favorables - Défavorable	Néant Néant

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATION SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes		
III. Dérogations aux règles d'établissement présentation des états de synthèse		

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATION SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changement affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changement affectant les règles de présentation		



Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires du
Crédit Agricole du Maroc
Rabat

COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II
100 20 Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 7 654 444 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 1 526 221) dont un bénéfice net de KMAD 336 188.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité desAuditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHATT
Associé



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE